

Groupement d'Intérêt
Public/Agence de l'Eau du
Nakanbé

Comité de Bassin

Conseil d'Administration

Direction Générale de l'Agence
de l'Eau du Nakanbé

BP : 95 Ziniaré /Tel: 50 30 98 71
Email: dgaenakanbe@yahoo.fr



Burkina Faso

Unité – Progrès – Justice

Mise en place du Comité Local de l'Eau de "Bagré Aval Sud" : Rapport final

VERSION DEFINITIVE

Elaboré avec l'appui technique de :



Avril 2014

TABLE DES MATIERES

SIGLE ET ABREVIATION	4
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES CARTES	5
INTRODUCTION	6
1. METHODOLOGIE SUIVIE	7
2. GENERALITES SUR L'ESPACE DE COMPETENCE DU CLE DU SOUS BASSIN DE "BAGRE AVAL SUD"	10
2.1 Délimitation de l'espace du CLE du sous bassin de "Bagré Aval Sud"	10
2.2 .Présentation de l'espace de gestion	14
3. LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES DE L'ESPACE	17
3.1 Cadre physique	17
Climat	17
Végétation et faune	18
Géologie, géomorphologie et sols.	18
Eau de surface	19
Eau souterraine	20
3.2 Milieu humain	20
3.2.1 Démographie	20
3.2.2 . Aspects socio-culturel (peuplement et organisation sociale)	21
3.2.3 Réseau de communication	24
3.2.4 Activités économiques et sociales	25
4.1 Approvisionnement en eau potable et assainissement	25
<i>Gouvernance de l'eau</i>	28
4.2 Production agricole	30
4.3 Pêche	31
4.4 Ecosystèmes aquatiques	31
4.5 L'activité minière	31

4. L'ORGANISATION DES ACTEURS DANS L'ESPACE DE GESTION -----	33
4.1. Acteurs institutionnels -----	33
4.2. Les Partenaire Techniques et Financiers -----	33
4.3. Organisations socioprofessionnelles-----	34
5. SYNTHESE DES PROBLEMATIQUES LIEES A L'EAU -----	36
6. PROPOSITION DE PLAN D'ACTION TRIENNAL DU FUTUR CLE -----	38
6.1. Le dispositif opérationnel du CLE-----	38
7. L'ANALYSE DES PARTIES PRENANTES-----	39
8. Proposition d'un plan stratégique triennal du CLE -----	42
8. LE DISPOSITIF OPERATIONNEL ET PLAN D'ACTION TRIENNAL DU CLE-----	44
8.1. Le dispositif opérationnel du CLE-----	44
8.2. Plan stratégique triennal du CLE -----	47
9. RESTITUTION DU DIAGNOSTIC :-----	51
10. SENSIBILISATION-MOBILISATION DES ACTEURS-----	51
11. INSTALLATION OFFICIELLE DU CLE AVAL SUD -----	53
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS -----	54
ANNEXES-----	55
LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES-----	56

SIGLE ET ABREVIATION

AEN:	Agence de L'Eau du Nakambé
AEPA :	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPS :	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AIDe	Africa's Initiatives for Development
AUE :	Association des Usagers de l'Eau
BNDT	Base Nationale des Données Topographiques
CGPE :	Comité de Gestion de Points d'Eau
CLE	Comité Local de l'Eau
CLE :	Comité Local de l'Eau
CVD :	Conseil Villageois de Développement
DEIE :	Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau
DGRE :	Direction Générale des Ressources en Eau
DRAHRH :	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques
DREAHA :	Direction Régionale de l'Eau et des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
GIRE :	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
INOA :	Inventaire National des Ouvrages d'Assainissement
INOH :	Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OSC :	Organisation de la Société Civile
PAGEV :	Projet d'Amélioration de la Gestion de l'Eau de la Volta
PCD :	Plan Communal de Développement
PCD-AEPA :	Plan Communal de Développement sectoriel – Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PEA :	Poste d'Eau Autonome
PEM:	Point d'Eau Moderne
PMH :	Pompe à Motricité Humaine
PN-AEPA :	Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Assainissement
PNGT :	Programme National de Gestion des Terroirs
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SIG :	Système d'Information Géographique

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Communes et localité incluses dans l'espace.....	15
Tableau 2: Synthèse des retenues d'eau de l'espace	20
Tableau 3: Population de l'espace "Bagré Aval Sud"	21
Tableau 4: Puits et Forages de l'espace	27
Tableau 5: Modes de gestion des points d'eau dans l'espace	28
Tableau 6: Liste des PTF	33
Tableau 7: les organisations socioprofessionnelles	35
Tableau 8: Potentialités et contraintes par secteur d'activité	36
Tableau 9 : Proposition d'acteurs pour l'Assemblée Générale du CLE	40
Tableau 10: Ebauche d'un plan stratégique triennal du CLE "Bagré Aval Sud"	42
Tableau 11: Acteurs pour l'Assemblée Générale du CLE	45
Tableau 12 : Plan stratégique triennal du CLE "Bagré Aval Sud" validé	48
Tableau 13: Budget du plan triennal	50

Liste des cartes

Carte 1: Situation géographique du sous bassin.....	11
Carte 2: les limites de l'espace de "Bagré Aval Sud".....	12
Carte 3: Position de l'espace par rapport au barrage de bagré.....	13
Carte 4: Situation administrative.....	16

Liste des figures

Figure 1: Répartition des points d'eau par commune	26
Figure 2: répartition des forages par commune.....	28
Figure 3 : répartition des points d'eau par mode de gestion.....	29

Introduction

Contexte

La gestion des ressources en eau est sans nul doute l'un des principaux enjeux de l'avenir du Burkina Faso. Et comme mode de gestion, le Burkina Faso a opté pour la gestion intégrée qui s'est imposée au plan international depuis la décennie 90, de par son avantage et l'implication de l'ensemble des acteurs. Ainsi l'adoption et la promulgation de la loi N° 002-2001 /AN du 08 Février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, font de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) le fondement de la stratégie globale de rénovation de l'action publique dans le domaine de l'eau.

Un des principes fondamentaux de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, est la participation de l'ensemble des acteurs et la subsidiarité. Ce principe implique en effet une gestion consensuelle et participative des ressources en eau entre plusieurs parties prenantes ayant des intérêts souvent divergents et des positionnements variés et à différents niveaux.

Dans le souci de favoriser l'implication de l'ensemble des acteurs et surtout au niveau local, des structures de concertation ont été mises en place ou sont en cours de création. On peut citer entre autres, le Conseil National de l'Eau et les Agences de l'Eau.

Les Agences de l'Eau qui sont des groupements d'intérêt public, ont en charge la gestion des ressources en eau sur un bassin hydrographique. Au Burkina Faso, on compte cinq (05) agences de l'eau correspondant aux espaces de gestion des ressources en eau. Elles comprennent entre autre un Comité de Bassin et des Comités Locaux de l'Eau (CLE) qui sont des structures de concertation regroupant les différents acteurs. Les CLE sont un maillon essentiel de la mise en œuvre de la GIRE. Ils constituent non seulement un cadre de concertation de l'ensemble des acteurs au niveau local, mais aussi un tremplin pour leur implication dans les prises de décisions relatives à la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins versants.

Dans le but de rendre la GIRE plus opérationnelle sur le terrain et susciter l'implication réelle et efficace de acteurs à la base, l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN) a entamé la mise en place et la restructuration des Comités Locaux de l'Eau dans l'ensemble des sous bassins du Nakanbé. C'est dans ce contexte que le CLE du sous bassin de "Bagré Aval Sud" a été identifié pour être mis en place. La présente mission de réalisation de Diagnostic Conjoint s'inscrit dans cette optique et constitue la première étape dans le processus de mise en place du CLE.

Objectifs

L'objectif global est d'accompagner les acteurs locaux à mieux s'organiser pour assurer une bonne gestion des ressources en eau dans le sous bassin "Bagré Aval Sud".

En terme d'objectifs spécifiques, le projet vise à ;

1. Mettre en place un Comité Local de l'Eau dans le sous bassin "Bagré Aval Sud";

2. Elaborer un programme d'actions triennal pour le CLE ainsi mis en place ;
3. Former les membres du bureau sur trois (03) thèmes en lien avec la gestion d'une organisation.

Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

R 1 : Le Comité Local de l'Eau dans le sous bassin du "Bagré Aval Sud" est mis en place.

R 2: Un plan d'action triennal est élaboré pour le CLE mis en place.

R 3 : Les membres du bureau du CLE sont formés sur des thèmes en lien avec la gestion des organisations.

1. Méthodologie suivie

La démarche du diagnostic est participative. Elle doit conduire non seulement à établir un état de référence de l'espace de gestion du CLE prenant en compte les réalités du terrain et les préoccupations des acteurs locaux mais aussi à sensibiliser ces derniers et à les engager dans le processus de gestion locale des ressources en eau. La méthodologie de réalisation de l'étude a consisté en des concertations de cadrage avec l'AEN, la préparation de la mission avec les experts en Diagnostic Joint (DC) et les collectes des données sur le terrain.

Rencontre de cadrage avec l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN)

Afin de mener bien la mission, une concertation avec l'AEN a permis une meilleure compréhension des objectifs, et d'harmoniser les informations à collecter. Cette concertation a également permis un affinage des outils de collectes et doter les consultants de la documentation et des outils de cartographie.

Préparation de la mission avec les experts

Cette préparation a consisté en des rencontres d'information et de mise à niveau de toute l'équipe chargée de la mise en œuvre de la mission. Pour ce faire, des séances de travail ont été organisées afin d'outiller les experts sur le processus de mise en place d'un CLE, et partager la compréhension de la mission par l'harmonisation des points de vue. Les outils de collectes de données ont été présentés aux experts et d'autres ont été développés ensemble. L'élaboration des outils s'est faite en s'appuyant sur les objectifs de la mission, les réalités socioéconomiques de l'espace.

La revue de littérature a occupé une place importante de cette phase de préparation de la mission et s'est poursuivie pendant les enquêtes de terrain. La revue de littérature a consisté en examen des documents traitant des problématiques de la gestion des ressources en eau, de différents documents spécifiques de l'espace (PCD et PCD-AEPA des communes concernées) et de données cartographiques.

La mission a procédé par des visites de courtoisie et d'information à l'égard des plus hautes autorités des régions et provinces concernées afin de leur tenir informer du déroulement de la mission et faciliter le recueil des données à quelque niveau que ce soit. Lesdites rencontres ont continué avec les services techniques tant au niveau régional, provincial que départemental. Les responsables communaux ont également été approchés pour aider à la mobilisation des acteurs locaux.

La porte d'entrée pour le diagnostic conjoint est la commune. Les experts devraient parcourir les différentes communes et collecter les informations. Des déplacements sur les sites spécifiques (points, site d'orpillage ou des formations végétales) sont parfois nécessaires dans certains villages des communes.

Le diagnostic conjoint sur le terrain

A la suite des étapes de cadrage, d'élaboration d'outils et de préparation de la mission, l'équipe de Diagnostic a été déployée sur le terrain pour la collecte des données et informations relatives à l'espace de compétence du CLE du sous bassin de "Bagré Aval Sud".

Le diagnostic terrain a consisté en la collecte des données primaires et secondaires auprès des services techniques (agriculture, élevage, santé et environnement), des collectivités locales, des associations et groupements et des personnes ressources. Elle a également consisté en la visite des sites d'intérêt particulier (réseau hydrographique, zones humides, aires protégées, ouvrages hydrauliques...)

Pour mieux faire partager la question, des séances d'animation en groupe ont été tenues, dans le but de prendre en compte les préoccupations et les aspirations des populations et de les impliquer dans le processus afin de prévenir d'éventuelles incompréhensions ultérieures lors de la mise en œuvre des actions du CLE.

Ces séances ont également permis de compléter certaines informations, mais aussi de vérifier certaines. Les informations collectées au cours des enquêtes de terrain ont concerné essentiellement :

- le milieu physique de l'espace ;
- les données socioéconomiques ;
- l'état des ressources naturelles en général et des ressources en eau en particulier ;
- les contraintes et potentialités de la zone en matière de développement et de gestion des ressources en eau ;
- l'organisation des acteurs en présence.

Les différentes informations et données collectées sur le terrain ont été dépouillées puis analysées afin de les présenter sous forme de rapport diagnostic.

Le rapport présentera ainsi les généralités sur l'espace de compétence du futur CLE, les caractéristiques physiques et socioéconomiques, les différents usages de l'eau, la synthèse des problématiques et une ébauche d'un plan d'action triennal. Il sera présenté aux acteurs locaux,

puis consolidé et finalisé avec eux afin qu'ils s'approprient le document pour qu'il devienne un document de référence du CLE

Difficultés rencontrées

La mise en œuvre de la mission a rencontré un certain nombre de difficultés. Les principales qui ont émaillé le bon déroulement de la mission se résument aux points suivants :

- La difficulté de mobilisation de certains acteurs, surtout les paysans du fait des travaux de préparations de la saison des pluies ;
- L'indisponibilité de certains acteurs (notamment de l'administration et des collectivités) malgré les rendez-vous fixés avant le déploiement ;
- La difficulté d'accès de certaines localités surtout en saison hivernale.

2. Généralités sur l'espace de compétence du CLE du sous bassin de "Bagré Aval Sud"

2.1 Délimitation de l'espace du CLE du sous bassin de "Bagré Aval Sud"

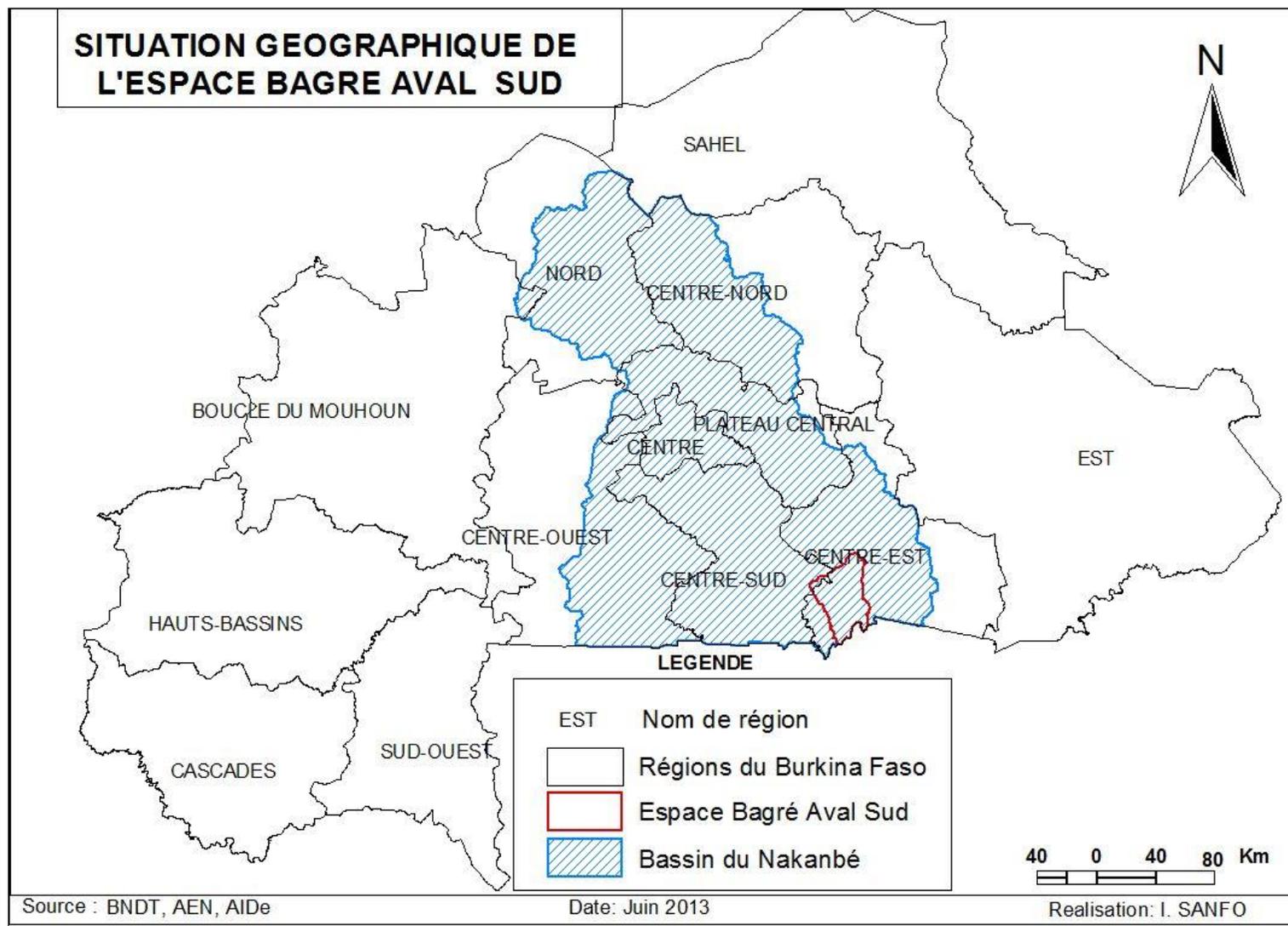
L'espace qui fait objet de notre attention est délimité en aval du barrage de Bagré, incluant le cours du fleuve Nakanbé en direction du Ghana et un ensemble de ses affluents. Il forme le sous bassin "Bagré Aval Sud" qui correspondra à l'espace de compétence du CLE en cours de mise en place.

Le sous bassin "Bagré Aval Sud" est situé, à l'extrême Sud du grand bassin versant du Nakanbé (Carte 1) . L'exploitation des documents cartographiques montre que cet espace est situé à cheval sur deux (02) régions (le Centre-Sud et le Centre-Est) et sur deux (02) provinces (les provinces du Boulgou et du Zoundwéogo) (Carte 2).

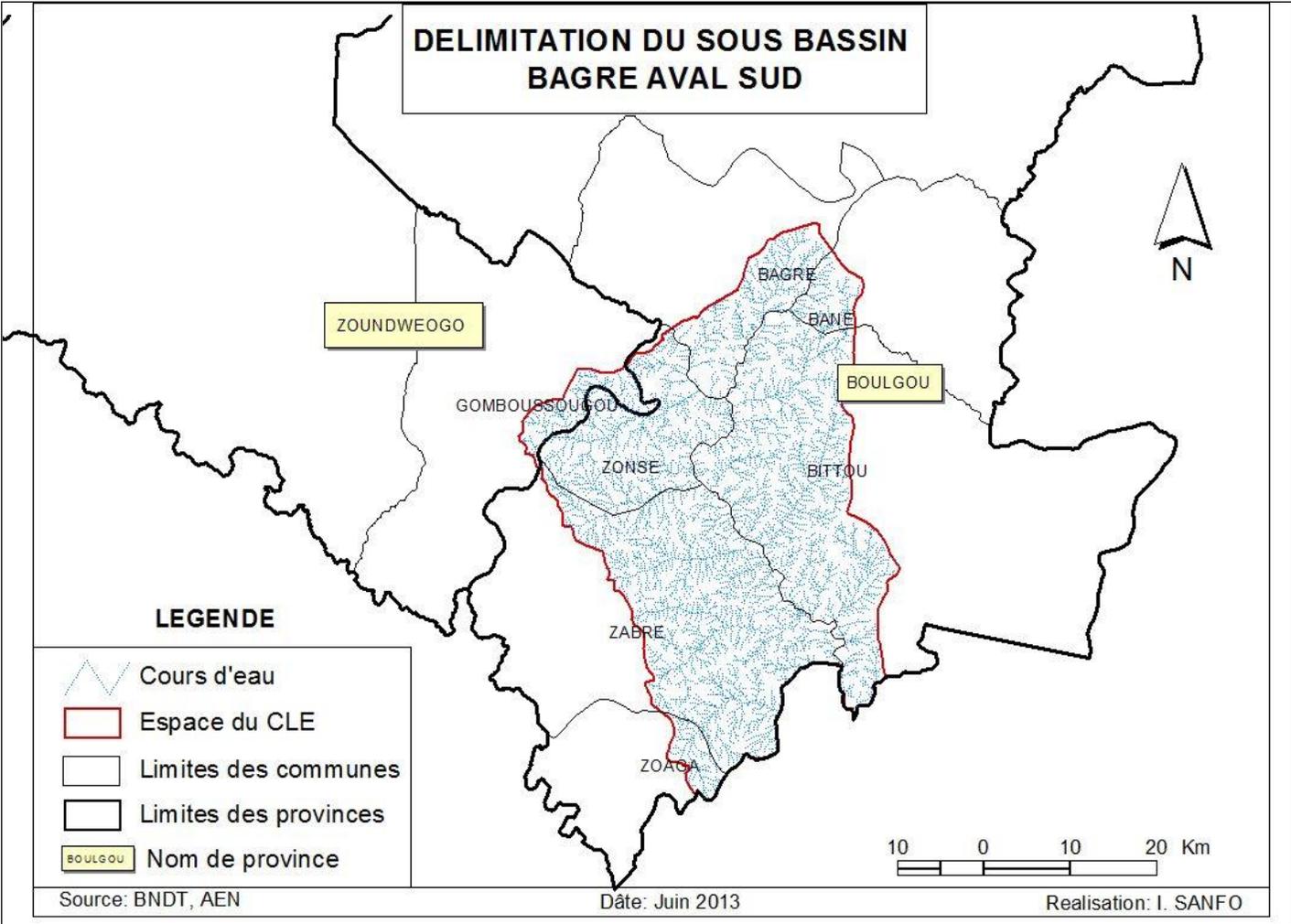
Les limites de l'espace de compétence du CLE Bagré Aval Sud se présentent comme suit :

- Au Sud, les limites sont contiguës aux frontières nationales avec celle de la république sœur du Ghana
- Au Nord ce sont les communes de Bagré et de Gon-Boussougou
- A l'Ouest on retrouve la commune de Zabré
- Au Sud- Ouest on a la commune de Zoaga
- A l'Est c'est la commune de Bittou
- Au Nord – Est, on a la commune de Bané.

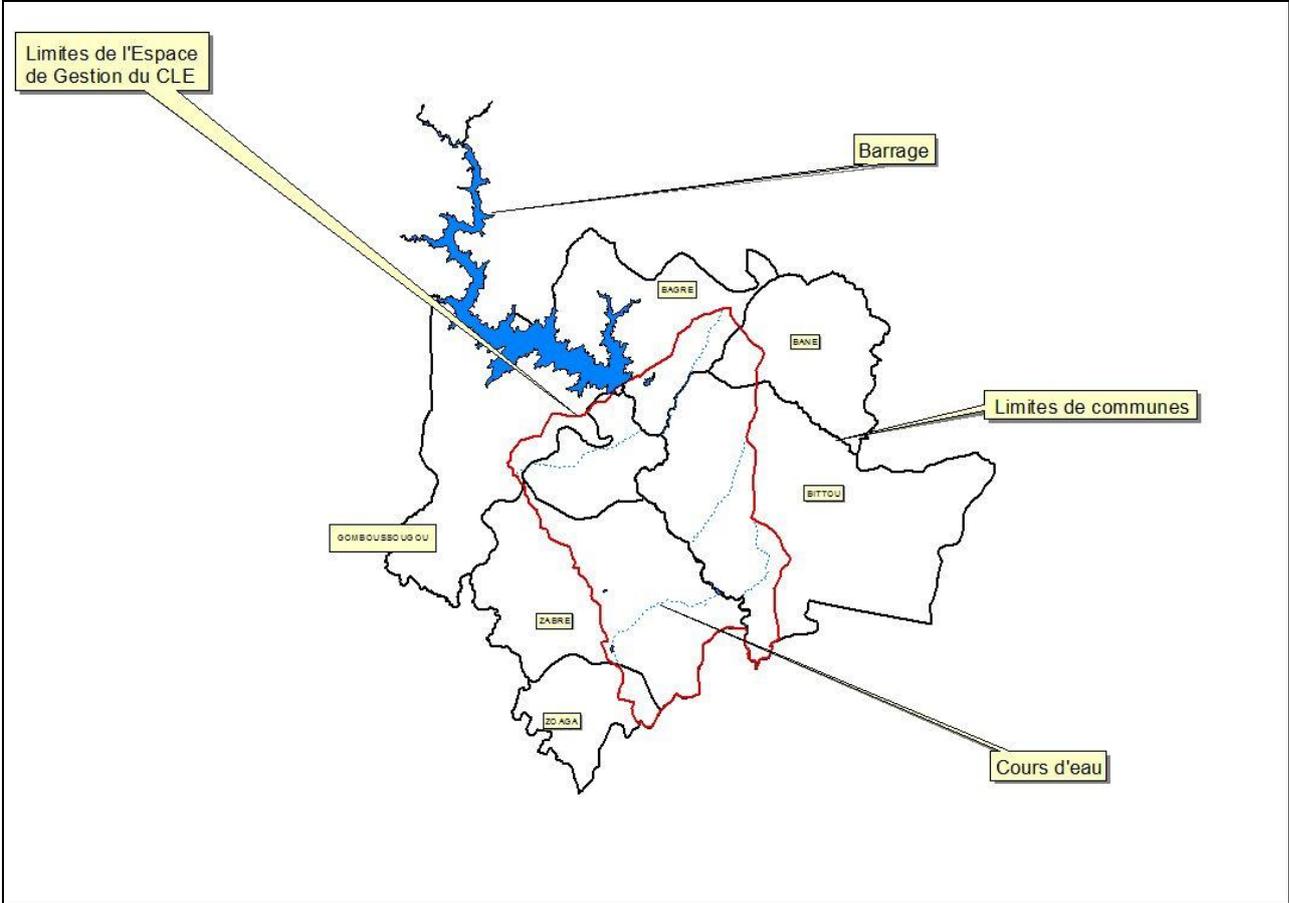
Carte 1: Situation géographique du sous bassin



Carte 2: les limites de l'espace de "Bagré Aval Sud"



Carte 3: Position de l'espace par rapport au barrage de bagré.



2.2 .Présentation de l'espace de gestion

L'espace de compétence de "Bagré Aval Sud" est composé de sept (07) communes dont six (6) de la région du Centre- Est, précisément la province du Boulgou et une de la région du Centre-Sud précisément de la province du Zoundwéogo. Il est situé à l'extrême sud du bassin du Nakanbé à sa limite avec le Ghana (Carte 3). En dehors de la commune de Zonsé, toutes les autres communes sont partiellement incluses dans l'espace à différentes proportions de leur superficie comme l'indique le tableau 1. Au total quatre-vingt-deux (82) villages sont concernés par cet espace.

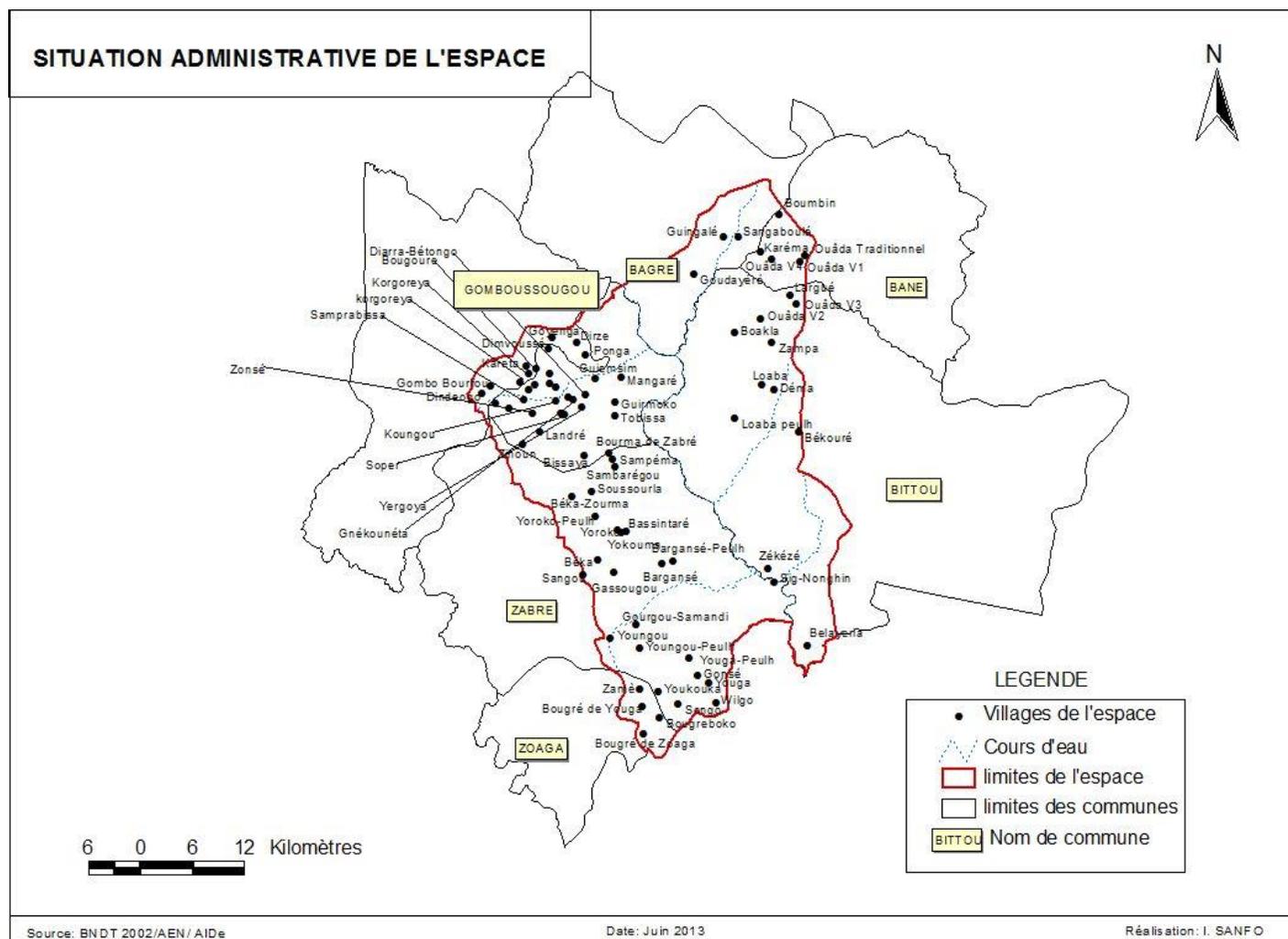
De façon globale, l'espace de "Bagré Aval Sud" est situé dans la zone sud soudanienne caractérisée par sa forte pluviométrie et la densité du couvert végétal comparativement aux parties centre ou Nord du pays.

Tableau 1: Communes et localité incluses dans l'espace

Régions	Provinces	Communes	Villages	Nb de villages	Sup. de la commune dans le CLE	Proportion
Centre-Est	Boulgou	Bagré	Goudayéré, Sangaboulé, Guingalé Boakla	4		
		Bané	Boumbin, Karéma, Ouada V1 Ouada V4, OuadaTradi OuadaV3, Ouada V2	07		
		Bittou	Largué, Zampa, Loaba, Loaba Peulh, Békouré, Zékézé, Belayerla, dèma	08		
		Zabré	Sampèma, Bourma de Zabré, Sambaregou, Soussourla, Béka-Zourma, Yoroko-Peulh, Yoroko, Bassintaré, Yokouma, Bargansé-Peulh, Bargansé, Gassougou, Béka, Gourgou-Samandi, Youngou, Youngou-Peulh, Youga-Peulh, Gonsé, Youga, Wilgo, Sougo, Youkoura, Sig-Noghin, Sangou, Bougré de Youga, Bougréboko, Guirmogo, Tobissa, Bissaya, Zihoun, Bobissa, Zourma	32		
		Zoaga	Zamè, Bougré de Zoaga	2		
		Zonsé	Dimvoussé, Saoupo, Mangaré, Guiemsim, Yergoya, Landré, Diarra-Betongo, Soper, Zonsé, Boutaya, Litaya, Saprabissa, Diella, Possodo, Kougou, Gnékouneta, Sangou-Nazela, Kourga, Yerba-Peul, Kareta, Ponga, Korguereya, Soboya	23		
Centre-Sud	Zoundweogo	Gon- Boussougou	Bougouré, Gombo-Bourfou, Dindeogo, Goyenga, Dirze, Korguereya,	6		
TOTAL				82		

Source : BNDT, AIDE

Carte 4: Situation administrative



Notons que l'espace ainsi défini prend en compte la partie aval du périmètre irrigué du barrage hydro-électrique et hydro-agricole de Bagré. Cette partie de notre espace est d'intérêt particulier car c'est une zone déclarée d'utilité publique et qui prend en compte l'espace d'autres communes qui ne font pas partie de notre espace de compétence (conf. Carte 5 en annexe). Cette zone fait de nos jours la convoitise de grands investisseurs dans le cadre du projet pôle de croissance de Bagré.

C'est une zone à forte potentialité agricole avec la plaine de Bagré qui dispose de 50 000 ha de terres aménageables dont 30 000 ha irrigables à partir des eaux du barrage.

Ce potentiel se répartit comme suit:

- 22 600 ha par pompage, dont 9 000 ha en amont et 13 600 ha en aval;
- 7 400 ha en aval par gravité, dont 3 200 ha en rive droite et 4 200 ha en rive gauche.

On constate à partir de ces données que 21000 ha des 30 000 ha irrigables se trouvent dans notre espace.

Pour l'exploitation des périmètres aménagés, plus de 1600 exploitant ont été installés dans six (6) villages sur la rive gauche qui exploitent 680 ha et 10 villages sur la rive droite exploitant 1 200 ha. A ces aménagements s'ajoutent, en rive gauche, une superficie de 1 500 ha irrigable par gravité et destinée à l'entrepreneuriat agricole.

D'autres projets de réalisations de site aménagés sont prévus sur l'ensemble du projet pôle de croissance de Bagré. (ref. carte 6 en annexe)

3. Les caractéristiques physiques et socio-économiques de l'espace

L'espace d'étude qui est situé dans la partie sud du pays (zone sud soudanienne) présente tout de même quelques disparités en termes de climat, faune et flore ainsi que des caractéristiques socio-économiques. Les paragraphes suivants donnent un aperçu du cadre physique et des aspects socioéconomiques de l'espace.

3.1 Cadre physique

Climat

L'espace de gestion dit de "Bagré Aval Sud" se trouve dans l'une des zones climatiques la plus arrosée du pays, (la zone sud soudanienne dont les précipitations annuelles varient entre 900 mm et 1200 mm). Cette zone est caractérisée par l'alternance de deux saisons, dont une saison pluvieuse qui va de Mai à Octobre sur une durée de cinq (05) mois et une saison sèche plus longue qui dure sept (07) mois.

Ce climat fait de l'espace une zone favorable aux activités du monde rural notamment l'agriculture et l'élevage.

Végétation et faune

L'espace de "Bagré Aval Sud" est soumis à une forte pression anthropique sur les ressources naturelles. Ce qui fait que la zone est constituée d'une bonne partie de jachère et de champs exploités pour diverses spéculations. Néanmoins on retrouve quelques parcs arborés et des forêts galeries le long de quelques cours d'eau qui parcourent l'espace. Les espèces végétales sont constituées essentiellement de karité (*Vitelaria paradoxa*), de caïlcédra, néré (*Parkia bigloboza*), baobab (*Adnasonia digitata*), autour des localités de Beka, Wanda et de Zabré (commune de Zabré). Dans les localités comme Nouaho, Zekezé, Kanyiré et Nianlé (Commune de Bittou). On rencontre également des espèces comme du raisin sauvage, du tamarinier (*Tamaridus indica*), du figuier, des Eucalyptus, du neem.

Toutefois on retrouve des plantes fruitières composées d'espèces exotiques (manguiers, goyaviers, citronniers, ...) dans les bas-fonds et les versants des interfluves.

De façon générale, bien que l'espace soit situé dans la zone sud soudanienne où la végétation est assez dense, on constate une dégradation prononcée de couvert végétal du fait de la pression des activités humaines. En effet l'abondance du pâturage et la fertilité des sols entraînent une migration des populations venues du centre et du nord du pays créant ainsi une surexploitation des ressources naturelles.

Sur le plan de la faune, l'espace regorge d'une grande diversité d'animaux sauvages. Le long du fleuve reste le réservoir de grands et de petits gibiers. Des espèces comme le crocodile, l'hippopotame, le phacochère, le singe rouge, le lièvre, le francolin, l'antilope, la biche, la perdrix, la pintade y résident et se partagent les forêts et mares de la zone. Ces animaux doivent faire face de nos jours à d'importants phénomènes liés à l'action de l'Homme.

Le phénomène de braconnage avec son corolaire de disparition des espèces animales est ressenti sur l'ensemble de l'espace de "Bagré Aval Sud" plus précisément à l'extrême sud de l'espace (du fait du partage du milieu naturel avec les communautés voisines du Ghana). Aussi, la destruction des forêts pour des besoins de cultures occasionne une forte migration des animaux vers d'autres zones plus boisées notamment vers la Kompienga plus à l'Est.

Géologie, géomorphologie et sols.

L'espace de "Bagré Aval Sud" présente un relief en pente douce, à l'exception de la vallée principale forée par le lit du fleuve Nakanbé et de ses grands affluents. A l'image de l'ensemble du grand bassin du Nakanbé, les formations géologiques rencontrées peuvent être regroupées en deux ensembles que sont l'ensemble plutonique et l'ensemble volcano-sédimentaire. Cette géologie détermine très largement les ressources en eau de l'espace notamment les eaux souterraines. L'ensemble de l'espace se situe autour d'une altitude de

250m. Cependant, on retrouve quelques élévations dans la partie Sud, notamment dans la commune de Zabré avec des altitudes ne dépassant pas les 290 m.

Les sols eux sont constitués de :

- sols ferrugineux tropicaux lessivés (latéritiques) que l'on retrouve dans les glacis et les sommets des crêtes ;
- les sols ferrugineux tropicaux à texture argilo-sableuse à argilo-limoneuse dans certaines parties de l'espace. Ce sont des sols assez profonds propices à la culture des céréales traditionnelles.
- des sols ferrugineux tropicaux lessivés ou peu, à texture assez variable (sablo-argileuse à sablo-limoneuse) et les sols bruns.
- sols halomorphes, peu évolués, issus de l'apport alluvial et occupant les bas-fonds, les interfluves et les berges. ;
- sols minéraux bruts. Cette classe comprend les lithosols sur granite, les sols peu évolués hydromorphes sur argile,
- sols hydromorphes aptes à la riziculture dans les vallées des bas-fonds et des cours d'eau. Dans ces bas-fonds on rencontre des cultures maraichères et des rizières.

De façon générale, les sols de l'espace de compétence de "Bagré Aval Sud" sont très fertiles et propices à l'agriculture à près de 80%

Eau de surface

Le réseau hydrographique de l'espace et du bassin du Nakanbé est assez dense en général. De multiples petits ruisseaux temporaires parcourent l'espace. Ces affluents du Nakanbé constituent des sources d'eau pendant un temps, pour les populations des zones qu'ils traversent. Aussi au cours de leur parcours, ils découpent, le sol et le transportent pour le déposer dans le cours d'eau principal.

En dehors du cours d'eau principal (le *Nakanbé*), la plupart des affluents tarissent en saison sèche autour du mois d'Avril. Toutefois, cette situation est différente en aval de la digue où le débit est fonction des périodes du turbinage du barrage hydro électrique. Les principaux affluents qui déversent leurs eaux à l'aval de la digue du barrage sont le *Nouaho*, le *Koulipélé*, le *Tcherbo*, le *Lempa*, le *Niassa*, le *Koulouoko*, le *Béga*,...

Les différents cours d'eau subissent une mauvaise exploitation (culture dans le lit, utilisations de pesticides méconnus). Ce qui entraîne la dégradation des berges et l'ensablement du cours. La dégradation des berges est beaucoup prononcée le long du fleuve Nakanbé, raison qui a conduit le projet PAGEV à entreprendre des actions de restauration et de protection des berges par la plantation d'arbres fruitiers. La présence de la source d'eau intarissable de Youga, des retenues d'eau de Bèka, de Youngou, de Ouada, et de Belayerla, constituent des facteurs de promotion de la production agricole et sylvicole.

La synthèse des eaux de surface de l'espace de "Bagré Aval Sud" est présentée par le tableau ci-dessous et les détails en annexe.

Tableau 2: Synthèse des retenues d'eau de l'espace

Retenue Commune	Nombre	Etat			Usage	Pérennité de l'eau		
		Bon	Moyen	Mauvais		Perm ¹ .	Temp ² .	NF ³
Bagré	-	-	-	-	Agricole Pastorale Domestique	-	-	-
Bané	1	-	1	-		1	-	-
Bittou	1	-	1	-		-	1	-
Gon- Boussougou	-	-	-	-		-	-	-
Zabré	2	-	2	-		2	-	-
Zoaga	-	-	-	-		-	-	-
Zonsé	-	-	-	-		-	-	-
Total	4	-	4	-		3	1	-

Source : DGRE, DEIE, AIDE

En dépit du fait que l'espace ne soit pas doté d'un grand nombre de retenues d'eau, les activités liées à la consommation de grande quantité de ressources hydriques occupent bon nombre des populations résidentes. Notons que la proximité avec le grand Barrage de Bagré est un atout, car de nombreux paysans y disposent de parcelles pour la culture du riz.

Eau souterraine

De manière générale, la profondeur des nappes phréatiques se situe entre 15 m et 25 m. Ces ressources en eau sont exploitées à partir des puits à grand diamètre, de forages équipés de Pompe à Motricité Humaine ou desservant des AEPS pour les besoins domestiques, l'abreuvement des animaux et quelques fois pour le maraichage.

On dénombre 648 points d'eau souterraine dont 285 forages équipés de pompes à motricité humaine et 363 puits modernes.

3.2 Milieu humain

3.2.1 Démographie

L'espace de "Bagré Aval Sud" compte une population totale de 111 249 habitants selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 (RGPH 2006).

¹Perm : Permanent

²Temp : Temporaire

³NF : non fonctionnel, ne mobilise pas l'eau

Tableau 3: Population de l'espace "Bagré Aval Sud"

Régions	Provinces	Communes	Population des communes	Population dans l'espace	Proportion en % dans l'espace	Proportion en % des communes
Centre-Est	Boulgou	Bané	23 706	7 258	30,60	6,52
		Bagré	29 164	5 634	19,31	5,06
		Bittou	51 935	15 799	30,42	14,20
		Zabré	82 767	50 675	61,22	45,55
		Zoaga	10 812	2 401	22,20	2,15
		Zonsé	19 851	19 851	100	17,84
Centre - Sud	Zoundweogo	Gon-Boussougou	46 420	9 631	20,74	6,52
TOTAL			264 655	111 249		100

Source : RGPH 2006

En faisant une analyse des données fournies par le tableau précédent, il ressort que la commune de Zabré détient le record démographique de l'espace sur deux angles. C'est la commune la plus peuplée dont 61,22 % de sa population se trouve dans l'espace. Et c'est elle qui également tient près de la moitié de la population de l'espace, à une proportion de 45,55 %. Par contre la commune de Zonsé, bien qu'ayant l'entièreté de sa population dans le sous bassin contribue seulement à hauteur de 17,84%, loin derrière la commune de Zabré. Les autres communes participent à des proportions variées.

La pression démographique est acceptable dans l'espace mais avec les phénomènes de migration, le fort de croissance estimé à environ 2,48%, la population pourrait exercer une pression sur les ressources naturelles (les terres, les forêts et les points d'eau)

3.2.2 . Aspects socio-culturel (peuplement et organisation sociale)

Les principaux groupes ethniques présents dans l'espace sont les Bissa, les Mossis, les Koussacés, les Peulhs.

De manière générale, la population est organisée en système de lignage qui constitue la base de l'organisation sociale de l'espace. Tout se fait autour de la grande famille. Celle-ci est l'unité de référence et est, composée des parents descendants d'un même ancêtre fondateur du lignage patrilinéaire. Les populations regroupées dans le même quartier sont généralement de la même descendance et sont placées sous l'autorité de l'aîné.

Le pouvoir traditionnel est constitué essentiellement du chef de village entouré des notables et des sages, et du chef de terre. Le chef du village est le garant de l'autorité traditionnelle et est chargé de la gestion des instances quotidiennes du village et de l'exécution des différents sacrifices qui garantissent le bien être de sa communauté. Il est aidé dans ses tâches soit par le

chef de terre soit par le conseil de sage. En plus des tâches auprès du chef de village, le chef de terre s'occupe des rituelles en lien avec le foncier et la gestion des ressources naturelles.

Malgré le rétrécissement de son pouvoir avec la présence du pouvoir moderne, l'autorité coutumière continue de jouer un rôle non négligeable dans les différentes localités notamment pour la résolution des contentieux sociaux ou pour les problèmes fonciers.

Les autorités coutumières constituent des personnes influentes dans la société bissa et koussacé. Elles disposent d'un pouvoir qui s'étend même sur la gestion des ressources naturelles (terres, forêts etc.). Elles sont donc des acteurs incontournables dans le processus de mise en place du CLE.

En terme religieux, les populations sont adeptes généralement des religions monothéistes révélées, dont l'Islam et le Christianisme (Catholicisme et protestantisme). Néanmoins des pratiquants des religions ancestrales existent de part et d'autres.

Mode d'accès à la terre

Selon les analyses faites dans l'Etat des lieux des ressources en eau du grand Bassin du Nakanbé. Le droit foncier coutumier dans les différents villages est un ensemble de règles complexes, parcellisées et complémentaires. En effet, les principaux modes d'accès à la terre sont l'héritage, l'emprunt et le tutorat. Ces modes d'acquisition de la terre donnent lieu à quatre types de droits fonciers qui sont le droit de propriété, le droit d'usufruit, le droit délégué et le droit éminent.

Le **droit de propriété** émane du mode d'accès à la terre par héritage. Il n'est jamais détenu par une personne, mais par les familles. Les familles possèdent des droits de propriété sur les terres qu'elles exploitent. Ce droit est géré par le chef de concession ou de famille.

Le **droit d'usufruit** est conféré par l'accès à la terre par emprunt. Il peut concerner aussi bien des autochtones que des étrangers.

Le **droit délégué** est un type d'arrangement plus social que foncier. La procédure est la suivante : un « étranger » sollicite une terre et le droit de s'installer dans le village. Il entre dans une relation d'alliance ou de clientèle avec un chef de famille, qui devient son tuteur, et lui offre ou négocie pour lui une terre où cultiver.

Il y a enfin le **droit éminent** qui est la règle juridique, politique et spirituelle qui relie les hommes à la terre et aux autres éléments de la nature. Dans les villages, le droit éminent est détenu par le chef du village ou le chef de terre. Ces derniers sont des intermédiaires entre les hommes et les esprits de la terre. Ce sont eux qui gèrent les rapports des hommes à la terre et aux autres éléments de la nature qu'elle porte. Il gère les litiges nés de l'occupation des terres.

Dans ce contexte, l'allochtone n'a aucun droit sur la terre dans la mesure où l'affirmation des droits d'un individu dépend essentiellement des liens de parenté avec le lignage propriétaire

terrien. Le droit naturel à la terre interdit cependant de refuser un terrain à un demandeur sans raison valable, de sorte que la brousse reste en permanence ouverte à tous, même aux immigrés les plus récents ou aux étrangers au village. Cependant, l'allochtone devrait faire la demande à sa famille d'accueil qui informe le patriarche de la grande famille. Des sacrifices sont faits par le chef de terre et l'intéressé peut accéder à la terre pour exploitation tout en respectant certaines règles et en se pliant aux interdits. Ces pratiques existent et constituent les mécanismes d'utilisation des ressources foncières de notre sous bassin

De nos jours on note l'apparition de nouveaux acteurs avec des transactions autour de la terre et des appropriations individuelles de vastes espaces.

Conflits liés au foncier et aux ressources naturelles

Il faut noter que la question foncière devient de plus en plus préoccupante du fait de sa rareté. Des conflits naissent entre autochtones et migrants, entre agriculteurs et éleveurs. Des zones de pâturage sont progressivement occupées par les champs et les espaces cultivés objet de dégâts des animaux. Les conflits sont essentiellement liés aux différents usages à savoir l'exploitation des espaces pour la culture et pour le pâturage, la forte pression autour des points d'eau. Cette situation est aggravée par la méconnaissance des textes en matière de gestion foncière.

Dans un tel contexte, la gestion du foncier et des conflits inhérents mérite une attention particulière.

On signale des comportements pas recommandés de la part de certaines personnes qui, prévalant de leur droit sur les ressources en place, détruisent les balises ou obstruent les pistes à bétails délimitées par les agents techniques. Cet état de fait exacerbe les conflits entre agriculteurs et éleveurs qui ont des difficultés pour accéder comme tous à l'eau et aux pâturages.

L'organisation de la production évoluant vers une forme individualisée, la terre et sa gestion passent du statut de bien collectif à celui de propriété privée.

La recherche du profit et la méconnaissance des textes réglementant la gestion des ressources naturelles et les ressources en eau en particulier conduisent à des mauvaises pratiques préjudiciables à la ressource eau et la dégradation du climat social. On peut citer entre autre :

- L'occupation anarchique des berges des cours et retenues d'eau. Par exemple, autour des barrages (, les maraîchers refusent d'installer leurs exploitations à plus de 100 m de la berge, estimant que, dans ce cas, la desserte en eau de leur exploitation (exhaure et transport de l'eau) leur cause plus de frais.
- Les exploitations agricoles augmentent chaque année et leur installation se fait sans souci des considérations environnementales.
- On assiste également au creusement, dans les cuvettes des barrages, de larges et profonds chenaux d'amenée de l'eau vers les parcelles;

- Les migrations internes vers les pôles de disponibilités en eau (barrages, tronçons de cours d'eau). Ces migrations accentuent la pénurie d'eau en saison sèche;
- Les conflits entre agriculteurs et éleveurs concernant la divagation des animaux et l'accès des animaux à l'eau du barrage;
- Les conflits entre agriculteurs-maraîchers et pêcheurs.
- La mauvaise exploitation des points d'eau ; d'une part, l'installation anarchique des exploitations agricoles autour et dans les cuvettes des barrages ainsi qu'aux abords des cours d'eau participe à leur ensablement et, d'autre part, l'utilisation d'engrais et des pesticides contribue à la pollution de l'eau. Tous ces facteurs combinés entraînent une diminution du potentiel halieutique ;

L'espace étant contiguë à la frontière, d'autres réalités apparaissent du fait du mouvement des populations de part et d'autres des limites des territoires nationaux, ce sont entre autres la coupe du bois, la mauvaise pratique de la pêche, le vol de bétail...

Place de la femme dans la société et la gestion des ressources naturelles

De façon générale dans nos sociétés traditionnelles et particulièrement en milieu rural, il est reconnu à la femme, le rôle de procréation et d'entretien de la famille. Cette situation connaît une réelle évolution car des femmes tiennent des rôles de responsabilité dans nos cités. Des rôles d'élues locales, de CVD. Des femmes animent des rencontres et s'expriment à travers les associations et groupements. Elles participent de ce fait à la prise de décision quand elles sont consultées. En dépit de cette évolution dont nous avons fait cas, la femme reste dépendante de son époux avant toute participation à une quelconque activité que ce soit. Ainsi, presque dans toute les communes de l'espace de "Bagré Aval Sud", les femmes n'ont pas accès directement à la terre. Elles accèdent à la terre par le biais de leurs maris qui leurs concèdent une portion des siennes pour de petites exploitations. Les espèces cultivées sont le gombo, de l'arachide, de l'oseille... Dans leurs familles d'origine également, elles ne sont pas détentrice de parcelles à la différence des hommes.

Au plan de la gestion des ressources naturelles et des ressources en eau en particulier, les femmes occupent une place importante. Elles sont chargées de ravitailler la famille en bois de chauffe, et en eau pour les besoins domestiques. Malgré ce rôle important dans la société, les femmes sont faiblement représentées dans la sphère décisionnelle en matière de gestion des ressources en eau et des ressources naturelles.

3.2.3 Réseau de communication

"Bagré Aval Sud" se trouve être dans une zone frontalière, partagée entre le Burkina Faso, le Togo et le Ghana, donc une zone de fort trafic routier. Les principales voies de communications qui desservent l'espace sont les suivantes :

- La RN 16 (Ouagadougou - Koupela- Bittou) en passant par la ville de Tenkodogo pour rejoindre la frontière avec le Togo ;

- La RN 29 qui traverse la commune Gon-Boussougou, Zabré, Zoaga et vers la frontière du Ghana ;
- La RN 25 qui joint les localités de Zabré et Bittou.
- La RR 9 qui va du carrefour de Bagré sur la RN16 au village de Dédéogo (commune de Gon-Boussougou)
- La RD 30 qui joint le village de Zonsé à la RN 29

Le constat général est la densité du réseau routier dans l'espace. Toutefois, cette densité cache une problématique liée à la qualité des infrastructures. En effet, certaines voies bien qu'étant des routes nationales sont construites en terre et sont impraticable en saison pluvieuse. C'est le cas de la RN 29, reliant Gon-Boussougou à Zabré. D'après les informations recueillies, la RN 25 (entre Zabré et Bittou) a est impraticable pour des voyageurs voulant joindre les deux chefs-lieux de communes. Cela les obligeant à faire le détour en passant par Bagré.

3.2.4 Activités économiques et sociales

Les activités économiques

Zone frontalière avec le Ghana et dans une moindre mesure avec le Togo, on note certaines activités commerciales essentiellement le trafic de carburant et des appareils électroniques et électroménager. Le petit commerce est assez développé dans presque toutes les localités de l'espace où on rencontre des marchés de villages qui se tiennent généralement chaque trois (03) jours. La ville de Bittou connaît une forte concentration d'activités économiques du fait de sa proximité avec la frontière Burkina - Togo. On rencontre donc des trafics d'articles de tout genre tels que les motos, les appareils et accessoires de téléphonie mobile et des appareils électroménagers.

L'industrie est faiblement développée dans l'espace voire quasi inexistante. On rencontre seulement quelques petits ateliers semi artisanaux pour la soudure et des unités de transformation des produits alimentaires et non alimentaires (beurre de karité, huile d'arachide, savons et autres).

Toutes les activités ci-dessus citées sont soutenues par le transport qui reste quasi informel dans la zone. A l'exception de la RN 16 (Ouagadougou - Bittou - frontière Togo) où l'on rencontre des compagnies de transport reconnues, les autres localités sont desservies par des transporteurs informels en minibus.

Le trafic de carburant est assez rependu mais il n'est pas organisé ou encadré. Les acteurs de se trafic utilisent des récipients de fortune (bidons) qu'ils transportent à l'aide de mobyettes ou des minibus des transports en commun. Cela constitue un danger pour les populations en cas d'accidents et aussi des sources potentielles de pollution des eaux de surface et des eaux souterraines.

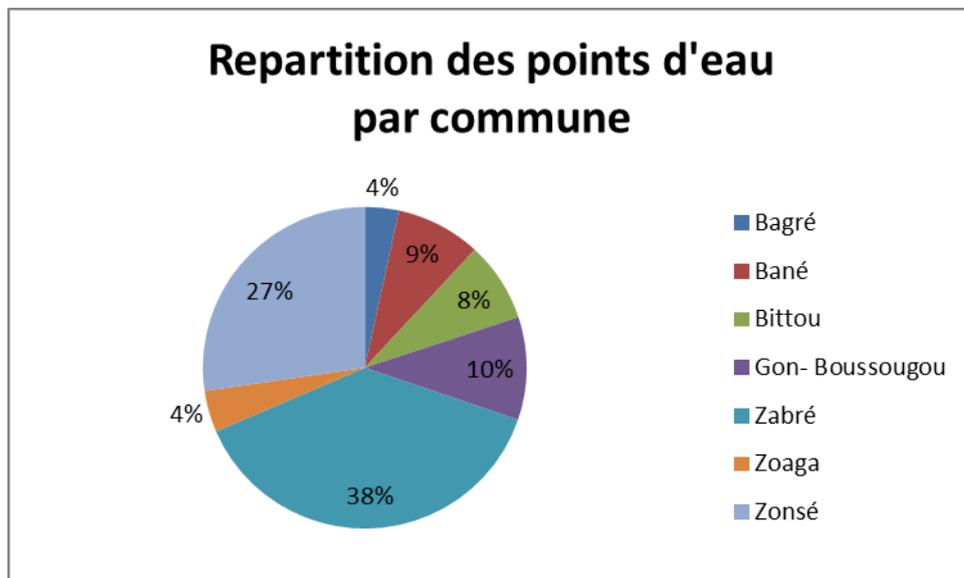
4.1 Approvisionnement en eau potable et assainissement

4.1.1 L'approvisionnement en eau potable

L'approvisionnement en eau de boisson de l'espace de gestion de "Bagré Aval Sud" est assuré par les forages, les puits modernes, les AEPS et dans des cas rares par les retenues d'eau. Selon les données de l'Inventaire nationale des Ouvrages Hydrauliques, produit annuellement par la Direction Générale des Ressources en Eau, 44% des points d'eau modernes sont des forages et 56% des puits modernes. Le graphique qui suit fait une répartition de ces points d'eau selon les communes.

Notons que les données ont été traitées en fonctions des portions territoriales contenues dans l'espace "Bagré Aval Sud".

Figure 1: Répartition des points d'eau par commune



Source : DGRE, INOH 2012, AIDe

Le graphique montre que c'est la portion de la commune de Zabré contenue dans l'espace qui regorge de plus de points à hauteur de 38%, suivi par Zonsé à une proportion de 27% , et cela malgré que l'entièreté du territoire communal de Zonsé soit dans l'espace de compétence. Néanmoins il est à retenir que les deux communes citées rassemblent à elles seules 65% de l'ensemble des points d'eau.

L'essentiel des informations relatives aux différentes caractéristiques des points d'eau souterraines de l'espace est consigné dans le tableau ci-après.

Tableau 4: Puits et Forages de l'espace

Communes	Population	Forages			Puits Modernes			Système AEPS		TOTAL
		PMH	NE	Ab	Perm.	Temp.	Ab.	F	NF	
Bagré	5634	12	0	0	7	0	3	0	0	22
Bané	7258	35	0	1	7	11	1	0	0	55
Bittou	15799	23	0	1	6	16	6	0	0	52
Gon- Boussougou	9631	35	0	0	10	16	6	0	0	67
Zabré	50675	94	0	4	57	91	2	1	0	248
Zoaga	2401	3	0	0	7	15	2	0	0	27
Zonsé	19851	71	2	4	12	78	10	0	0	177
Total	111249	273	2	10	106	227	30	1	0	649

Source : INOH 2012

PMH: Pompe a Motricité Humaine

NE: Non équipé

Perm : Permanent

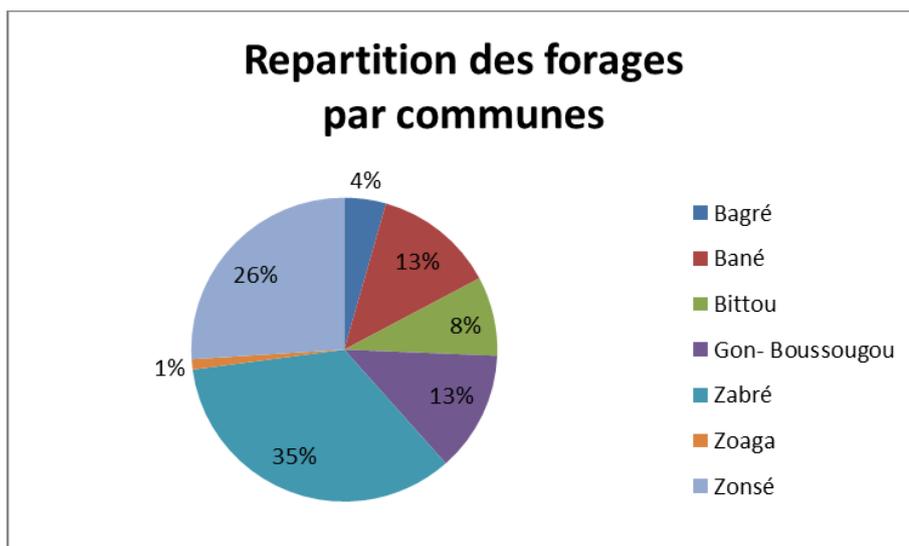
Temp: Temporaire

Ab : Abandonnée

F : Fonctionnel

NF : Non Fonctionnel

Figure 2: répartition des forages par commune



Source : DGRE, INOH 2012, AIDe

De l'ensemble de ces points d'eau, on retient la disponibilité de 273 forages équipés et fonctionnels. Ce qui donne un ratio de un forage pour 407 personnes. Ce ratio reste donc en deçà de la norme, qui est de un forage pour 300 habitants. Cependant, il faut retenir que des disparités existent de part et d'autres de l'espace. On dénombre également dans l'espace du CLE, l'existence de cinq (05) AEPS (Adduction en Eau Potable Simplifiée) dont deux (02) à Dirlakou, deux (02) à Zabré et un (01) système à Bèka.

Gouvernance de l'eau

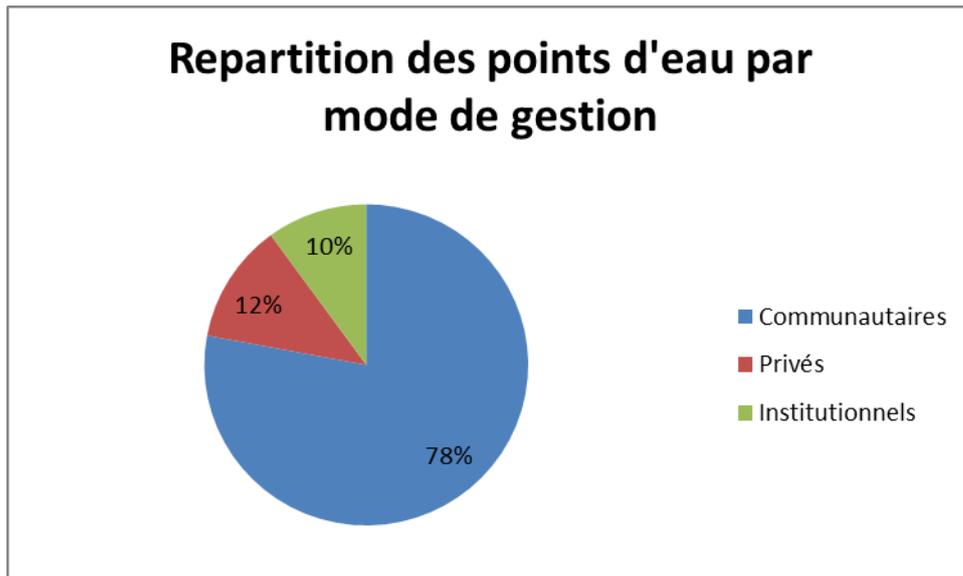
La durabilité des infrastructures et équipements sociaux, est d'une part lié à la gestion qui leur sont accordées. Trois types de modes de gestion sont identifiés dans l'espace de compétence. C'est le mode communautaire à 78% des points d'eau, suivi des privés à 12% et du mode institutionnel à 10%.

Tableau 5: Modes de gestion des points d'eau dans l'espace

Communes	Modes de gestion			Total
	Communautaires	Privés	Institutionnels	
Bagré	20	0	2	22
Bané	34	11	9	54
Bittou	41	2	4	47
Gon- Boussougou	59	3	4	66
Zabré	210	13	28	251
Zoaga	23	3	1	27
Zonsé	119	46	17	182
Total	505	78	65	649

Source : DGRE, INOH 2012

Figure 3 : répartition des points d'eau par mode de gestion



Source : DGRE, INOH 2012, AIDe

Comme il est constaté dans le tableau et le graphique qui précèdent, c'est le mode de gestion communautaire qui est dominant dans la majorité des localités inclus dans l'espace du CLE. Il fonctionne tant bien que mal avec un certains nombres de difficultés. Les structures qui assurent cette gouvernance sont les Comités de Gestion de Points d'Eau ou les AUE (quand elles sont mises en place). Les difficultés rencontrées dans cette gouvernance sont entre autre :

- Le problème de fonctionnement des structures
- La collecte des cotisations dont les périodes ne sont souvent pas respectées
- L'incapacité financière à réparer les forages en panne.

A cette gestion communautaire s'ajoutent les modes privés et institutionnels. Le premier mode souffre moins compte tenu de son statut. Par contre le second mode rencontrent des problèmes institutionnels lié à l'inexistence des COGES et /ou des APE. Ce sont donc les premiers responsables des institutions concernées (Major du CSPA, ou Directeur d'école) qui se retrouvent dans la gestion de ces points d'eau.

4.1.2 Assainissement

Malgré la grande campagne de sensibilisation pour l'amélioration des conditions d'assainissement au plan national, l'espace de de "Bagré Aval Sud" présente un faible niveau dans ce domaine. Selon les enquêtes nationales sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial (2010), globalement le Zoundwéogo (dont relève Gon-boussougou) a un taux de 10,2% (7,2% en milieu rural et 38,1 en milieu urbain) et 16,7% pour le Boulgou (dont dépendent les autres communes de l'espace) à raison de 43,6% en zone urbaine et 9,9% en zone rurale contre des données au niveau national qui se situent à 37, 2% (soit 19,6% en milieu rural et 87,2% en milieu urbain).

4.2 Production agricole

4.2.1 Agriculture

L'agriculture est l'activité la plus pratiquée dans la zone, comme dans tout le monde rural du Burkina Faso. On découvre deux types d'activité agricole qui se côtoient dans l'espace. Ce sont l'agriculture traditionnellement pratiquée et qui se matérialise par les spéculations telle que le mil, le sorgho, le maïs, le coton, l'arachide, le sésame, le niébé, le voandzou... Et une autre forme de pratique culturale de type plus moins moderne essentiellement sur les sites aménagés par la MOB et autour des points d'eau. La disponibilité de source d'eau entraîne cette exploitation agricole sur toute l'année. Les principales cultures sont le riz, les oignons feuilles et bulbes, les aubergines locale, la laitue, la tomate... On note également quelques cultures fruitières comme les goyaves, les mangues, du citron...

Retenons que Les populations exploitant les terres aménagées par la MOB sont pour l'essentiel originaires des provinces du Boulgou et du Zoundwéogo. S'y ajoutent des nouveaux acteurs dont des opérateurs économiques, des entreprises privées. Ces populations sont regroupées en organisations professionnelles (OP) ayant pour objectif d'assurer entre autres la meilleure fourniture en intrants, la bonne organisation et la commercialisation de leur produit.

La culture maraichère est assez développée (du fait de sa proximité avec le Ghana qui constitue un grand marché) et cette forme d'exploitation n'est pas sans conséquence pour la ressource eau. En effet, elle est pratiquée aux abords des points et plans d'eau (barrages, marigots, puits et forages) et souvent dans le lit de ces cours d'eau. Des mauvaises pratiques sont couramment constatées, comme l'utilisation de produits chimiques d'origine méconnue et de qualité douteuse. Cette situation contribue à la dégradation et à la pollution des ressources en eau.

4.2.2 Elevage

C'est l'une des activités qui occupent un nombre non négligeable des populations des localités concernées. On rencontre différents types d'élevage que sont :

- **L'élevage extensif** : il concerne surtout les bovins, les petits ruminants, tous les animaux de trait et la volaille.
- **L'embouche** qui consiste à stabiliser les animaux en un endroit où ils reçoivent une alimentation rationalisée et un suivi sanitaire rapproché.
- **L'élevage transhumant** qui concerne surtout les grands troupeaux de bovins et de petits ruminants et qui est pratiqué par les Peulhs qui se sédentarisent de plus en plus dans les réserves pastorales.

Il faut dire que la transhumance est de temps à autre transfrontalière et qui est matérialisée par la venue des éleveurs des pays voisins ou le départ des éleveurs nationaux vers le Ghana ou le Togo. De temps à autre des vols d'animaux sont constatés de part d'autres des frontières. On signale également la confiscation de certaines bêtes due à la destruction de cultures. Cette forme d'élevage exacerbe les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles.

4.3 Pêche

La pêche reste une activité pratiquée de manière artisanale dans l'espace. Elle se fait dans les localités, Zékézé et la rivière Nouhao. Les espèces disponibles sont les tilapias, les capitaines, les silures... C'est une activité qui connaît de sérieuses difficultés et qui souffre de son inorganisation. Les contraintes liées à cette activité sont entre autre :

- L'ensablement des eaux de surface
- La pollution des eaux par les intrants agricole.
- La surexploitation ou prélèvement excessif, qui provoque une diminution du potentiel de géniteurs et le recrutement, et donc la capacité reproductive de la ressource.
- Les pratiques de la pêche par l'utilisation de produits d'origines méconnues et cela par les pêcheurs venant des pays voisins
- La baisse du débit des cours d'eau consécutives à la fin de la saison pluvieuse.
- Une persistance des mauvaises pratiques ;

Certains acteurs de la commune de Bagré se déplacent vers le barrage de Bagré pour pratiquer leur activité.

4.4 Ecosystèmes aquatiques

Le milieu aquatique constitue un écosystème particulier où prospèrent d'innombrables microorganismes et organismes végétaux et animaux dont certains lui sont inféodés. Cette biodiversité particulière, qui doit son existence et son développement à la ressource en eau est le premier usager de l'eau bien que les autres usagers de la ressource n'en tiennent pas souvent compte.

L'existence et la préservation de ces écosystèmes constituent également des conditionnalités pour le développement d'autres milieux adjacents tout aussi important pour la biodiversité tels que les formations ripicoles. Bien que représentant un aspect important de l'usage de l'eau, sa caractérisation s'avère difficile au regard du manque de données.

4.5 L'activité minière

Qu'elle soit artisanale ou moderne, l'activité minière est consommatrice de grande quantité d'eau. Elle est également source de pollution non seulement par les rejets qu'elle occasionne mais aussi par les déchets produits par les populations rassemblées sur les différents sites. Le grand souci des autorités locales est **l'inorganisation du secteur et l'inexistence de structures étatiques de proximité dans le domaine, ce qui constitue une contrainte**

majeure d'où la faible réceptivité des populations face aux multiples sensibilisations. Seule la mine de Youga dans le département de Zabré connaît une exploitation industrielle, les autres sites sont exploités artisanalement. Ces sites accueillent d'importants flux de personnes venues des différentes communes de l'espace et même d'autres localités comme Manga et Tenkodogo.

L'activité minière, qu'elle soit artisanale ou industrielle, a un impact sur les ressources naturelles en général et la ressource eau en particulier. En effet, l'orpaillage artisanal constitue un danger en termes de pollution de la ressource eau à travers les produits chimiques. Cette activité n'étant pas organisée et encadrée, elle se pratique sans contrôle de produits utilisés. Etant réalisée à proximité des points d'eau, les effluents de lavage de terre polluent les eaux de surface sous l'effet du ruissellement.

Quant à l'exploitation industrielle de l'or (mine de Youga) elle est une grande consommatrice de l'eau pour le traitement du minerai, aussi pour le refroidissement des moteurs.

De façon générale, les acteurs de cette activité (artisanale ou industrielle) devraient être pris en compte dans le futur CLE du fait de leurs impacts sur la ressource.

4. L'organisation des acteurs dans l'espace de gestion

La qualité de la gestion des ressources naturelles en général et des ressources en eau en particulier dépend des acteurs en présence et de leur organisation. Trois (03) collèges d'acteurs sont identifiés à savoir : les usagers, les collectivités et l'administration. Ces collèges peuvent également être classés en acteurs institutionnels, en partenaires techniques et financiers et en organisations socioprofessionnelles.

4.1. Acteurs institutionnels

A l'échelle de l'espace "Bagré Aval Sud", on retrouve des structures qui par leur activités interviennent d'une manière ou d'une autre à la vie administrative et socio-économique des différentes localités. Ce sont :

- **Les services déconcentrés de l'Etat** : les Préfectures, les Unités d'Animation Techniques (UAT), les Zones d'Appui Technique (ZAT), les Zones d'Appui Technique de l'Elevage (ZATE); les Services Départementaux de l'environnement et du Développement Durable, les Gendarmeries, les Commissariats de police (Zabré, Bittou, Bagré), les services de santé.
- **L'administration Décentralisée** : Les conseils régionaux, les municipalités, les CVD
- **Les organisations de la Société Civiles** : ce sont l'ensemble des acteurs non étatiques dont les actions sont observables sur le terrain. Ces structures pourraient jouer des rôles prépondérants quant à la conduite des activités pouvant aider à une meilleure gestion des ressources en eau.

4.2. Les Partenaire Techniques et Financiers

Le tableau ci-après donne une vue synoptique des différentes structures représentants les partenaires techniques et financier. Ces structures pourraient être membre de l'assemblée générale selon une échelle à déterminer

Tableau 6: Liste des PTF

Structures	Secteurs d'activités	Communes						
		Bagré	Bané	Bittou	Gon-Bous-sougou	Zabré	Zoaga	Zonsé
DRS/CES	Conservation de la nature			X				
PAGEV / CILSS	Protection des berges du fleuve, valorisation des ressources en eau			X		X	X	

PROGEREF	Environnement			X				
PADSEA II	Eau et aménagements hydro-agricoles			X				
PNGT II	Gestion des ressources naturelles	X	X	X	X	X	X	X
Pôle de croissance de Bagré	Eau et aménagements hydro-agricoles	X	X	X	X	X		X
PPDCT	hydraulique					X		
Maîtrise d'Ouvrage de Bagré (MOB)	aménagements hydro-agricoles	X	X		X			X
OCADES Manga						X		

Sources : AIDe, PCD des Communes

Les différentes structures ici citée interviennent dans des domaines plus ou moins connexes.

Ces domaines sont entre autres :

- plantation d'arbres pour la fixation des berges, d'arbres fruitiers et d'arbres pour la production de bois ;
- programme d'équipement des maraîchers en motopompes pour l'exhaure de l'eau afin de reculer leurs exploitations loin des berges.
- Protection, conservation et régénération des sols à travers les cordons pierreux, le zaï, les diguettes en terre, les plantations d'arbres, la construction de clôture, etc.

4.3. Organisations socioprofessionnelles

Ces organisations constituent des maillons de base représentant les différentes corporations des populations. Ce sont les unions, les groupements, les associations des agriculteurs, des éleveurs, les AUE, les CGPE.

Notons que la mise en place des AUE fait suite aux réformes récentes du secteur de l'eau et donc un processus en cours. Les principales organisations socioprofessionnelles dans l'espace sont consignées dans le tableau ci-après

Tableau 7: les organisations socioprofessionnelles

NOM DE L'ORGANISATION	DOMAINE D'INTERVENTION	LOCALITE
Feri Yore	Production agricole	Zonse
Ass. NONGTAABA Des Jeunes	Protection de l'environnement et promotion des valeurs culturelles	Zonse
Koumare	Dolo	Diarra (Zonse)
Koulessire	Embouche bovine	Sangou Nazila (Zonse)
Koumare	Elevage	Zonse (Guinsim)
Dakupa		Zonse (Possodo)
Waka- Kouma	Pêche , vendeuse de poisson	Zonse (Diarra Gnekouneta)
Komare	Agriculture, arboriculture	Zonse
Song- Taaba	Chasseurs	Zonse (Diarra Gnekouneta)

5. Synthèse des problématiques liées à l'eau

Le travail de terrain avait pour objectif de faire un état des lieux des ressources naturelles de l'espace et de leur mode de gestion. Cette étape du processus a connu la participation des acteurs, notamment les techniciens de l'administration, les autorités locales, des acteurs non étatiques. L'ensemble des contributions a permis de faire la synthèse des potentialités et contraintes liées à l'eau, qui est consignée dans le tableau ci-après

Tableau 8: Potentialités et contraintes par secteur d'activité

Acteurs	Potentialités	Contraintes / Problèmes
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Existence et abondance d'espèces végétales et fauniques • Aménagement de site de reboisement • Réseau hydrographique dense, nombreux cours d'eau • Existence de zones humides • Existence d'initiatives privées et publiques à travers des projets et programmes (PAGEV, CILSS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution des eaux de surface par des produits chimiques toxiques • Forte pression sur les zones humides • Menace de disparition des écosystèmes en général et des écosystèmes aquatiques en particulier du fait de l'expansion des champs • Destruction du couvert végétal en général et des zones boisées le long des cours d'eau en particulier • Non protection des berges des cours d'eau ou des eaux surfaciques • Non-respect des consignes données par les techniciens • Insuffisance des ressources humaines pour l'encadrement et la sensibilisation
Eau potable, hygiène & assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de structures et de politique d'approvisionnement en Eau potable et d'Assainissement (PN-AEPA) • Disponibilité de l'eau souterraine pour les forages et puits 	<ul style="list-style-type: none"> • Pesanteurs socioéconomiques qui limitent l'adoption des ouvrages d'assainissement (latrines); • Faible organisation des structures de gestions des points occasionnant les fréquentes pannes des forages • Pollution des eaux de surface par les produits chimiques agricoles et les produits pétroliers
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une main d'œuvre agricole en abondance • Disponibilité d'eau de surface utile pour la production agricole • Existence de périmètres 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte pression sur les ressources foncières • Récurrence des mauvaises pratiques agricoles doublée de l'utilisation d'intrants agricoles de mauvaises qualités • Pesanteurs socio culturelles liées à la

secteurs	Potentialités	Contraintes / Problèmes
	<p>hydro-agricoles aménagés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence de structures d'encadrement technique et de partenaires financiers • Existence de grands projets agricoles à forte potentialités économiques 	<p>gestion traditionnelle du foncier et à la production agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de périmètres hydro-agricoles aménagés • Ensablement/envasement des retenues et cours d'eau à cause des mauvaises pratiques culturales et de l'inorganisation des paysans autour de ces points et cours d'eaux • Difficultés de sensibilisations ou de réceptivités des consignes des agents techniques
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité et abondance du cheptel ; • Existence de ressources fourragères et de ressources en eau • Existence de services d'encadrement technique 	<ul style="list-style-type: none"> • Récurrence des conflits entre éleveurs, et entre éleveurs et agriculteurs • Destruction par les agriculteurs, des pistes d'élevage • Insuffisance des ressources humaines pour l'encadrement et la sensibilisation
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un réseau hydrographique dense avec des cours d'eau intermittents • Abondance de ressources halieutiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Ensablement/envasement des cours et points d'eau de surface • Tarsissement précoce des étendues d'eau • Pollution des eaux de surface par les intrants agricoles de mauvaise qualité • Inorganisation des acteurs du domaine • Utilisation des produits inconnus pour la pêche par empoisonnement des espèces halieutiques
Miniers	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de ressources minières dans le sous-sol ; • Existence d'une société d'exploitation industrielle d'or (Younga, Kiaka Gold) 	<ul style="list-style-type: none"> • L'inorganisation des orpailleurs artisanaux; • Utilisation abusive de produits chimiques pour la recherche d'or, ce qui entraîne la pollution des eaux souterraines et de surface

Source : AIDe 2013

A la lecture du tableau d'analyse de la situation dans l'espace de "Bagré Aval Sud", il se dégage des enjeux majeurs qui justifient la mise en place du CLE et qui pourraient constituer des actions à mettre en œuvre par ce dernier. Ces enjeux se résument en des points suivants :

- ***La diffusion et la vulgarisation des textes et connaissance en matière de gestion de la ressource eau*** : face à la méconnaissance des textes et politiques de gestion des ressources naturelles en général et des ressources en eau en particulier, il apparaît impératif de renforcer les connaissances des acteurs une adoption d'un comportement responsable ;
- ***La protection de la ressource eau*** : de part les activités agricoles et économiques, la ressource eau est menacée (ensablement, destruction des berges, pollution ...). La préservation de la ressource dans l'espace se présente donc comme défi majeur à relever ;
- ***Les prévisions des différents besoins et la prévention des conflits liés à l'eau*** : l'évolution et l'accroissement des usages de l'eau pourraient constituer un enjeu futur.

6. Proposition de plan d'action triennal du futur CLE

6.1. Le dispositif opérationnel du CLE

Le diagnostic de l'espace a permis d'identifier des potentialités et contraintes liées à la gestion des ressources en eau, mais aussi des acteurs qui interviennent dans le domaine. L'organisation des acteurs dans le futur CLE passe par la mise en place d'un dispositif qui est constitué de l'Assemblée Générale des acteurs et du Bureau Exécutif.

L'Assemblée Générale est constituée des représentants des différents collèges d'acteurs. Une proposition est faite par le tableau 9 ci-dessous.

7. L'ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Pour un CLE viable, l'analyse des différents acteurs qui interviennent dans le domaine de l'eau était plus que soutenu, et c'est dans cette optique que toutes les parties prenantes ont été passée en revue et regroupées en trois collèges que sont :

- ❖ **COLLEGE DE L'ADMINISTRATION DECONCENTREE**
- ❖ **COLLEGE DE L'ADMINISTRATION DECENTRALISEE**
- ❖ **COLLEGE DES USAGERS ET DE LA SOCIETE CIVILE**

Tableau 9 : Proposition d'acteurs pour l'Assemblée Générale du CLE

N°	Structures	Localités	Nombre
COLLEGE DE L'ADMINISTRATION DECONCENTREE			
1	Gouvernorat du Centre-Est	Tenkodogo	1
2	Gouvernorat du Centre-Sud	Manga	1
3	Haut-Commissariat du Boulgou	Tenkodogo	1
4	Haut-Commissariat du Zoundweogo	Manga	1
5	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement durable (DREDD) du Centre- Est	Tenkodogo	1
6	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (DRASA) du Centre Est	Tenkodogo	1
7	Direction Régionale de l'Eau des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement (DREAHA) du Centre - Est	Tenkodogo	1
8	Direction Régionale des Ressources animales et Halieutiques du Centre - Est	Tenkodogo	1
9	Directions Provinciales de l'Environnement et du Développement durable	Tenkodogo, Manga	2
10	Directions Provinciales de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (DPASA)	Tenkodogo, Manga	2
11	Directions Provinciales des Ressources animales et Halieutiques	Tenkodogo, Manga	2
12	Préfecture du département	-----	7
13	SERVICES TECHNIQUES NIVEAU COMMUNAL (ZAT ; ZATE ; SDEDD)		7
Total Collège de l'administration déconcentrée			28
COLLEGE DE L'ADMINISTRATION DECENTRALISEE			
14	Conseil Régional du Centre - Est	Tenkodogo	1
15	Conseil Régional du Centre - Sud	Manga	1
16	Mairie de Bagré	Bagré	2
17	Mairie de Bané	Bané	2
18	Mairie de Bittou	Bittou	2
19	Mairie de Zabré	Zabré	2
20	Mairie de Zoaga	Zoaga	2
21	Mairie de Zonsé	Zonsé	2
22	Mairie de Gon - Boussougou	Gon - Boussougou	2
Total Collège de l'administration décentralisée			16
COLLEGE DES USAGERS ET DE LA SOCIETE CIVILE			
23	Représentant usagers et OP (Agriculture, maraichers, pêcheurs, éleveurs, Riziculteurs, CGPE, Comité d'irrigant, acteurs de l'environnement)	Bagré	1
24	Représentant usagers et OP (Agriculture, maraichers, pêcheurs, éleveurs, Riziculteurs, CGPE, Comité d'irrigant, acteurs de l'environnement)	Zabré	1
25	Représentant usagers et OP (Agriculture, maraichers, pêcheurs, éleveurs, Riziculteurs, CGPE, Comité d'irrigant, acteurs de l'environnement)	Zonsé	1

N°	Structures	Localités	Nombre
	l'environnement)		
26	Représentant usagers et OP (Agriculture, maraichers, pêcheurs, éleveurs, Riziculteurs, CGPE, Comité d'irrigant, acteurs de l'environnement)	Zoaga	1
27	Représentant usagers et OP (Agriculture, maraichers, pêcheurs, éleveurs, Riziculteurs, CGPE, Comité d'irrigant, acteurs de l'environnement)	Bané	1
28	Représentant usagers et OP (Agriculture, maraichers, pêcheurs, éleveurs, Riziculteurs, CGPE, Comité d'irrigant, acteurs de l'environnement)	Bittou	1
29	Représentant usagers et OP (Agriculture, maraichers, pêcheurs, éleveurs, Riziculteurs, CGPE, Comité d'irrigant, acteurs de l'environnement)	Gon-Boussougou	1
30	Représentant CVD ; PF et AUE	Bagré	1
31	Représentant CVD ; PF et AUE	Zabré	1
32	Représentant CVD ; PF et AUE	Zonsé	1
33	Représentant CVD ; PF et AUE	Zoaga	1
34	Représentant CVD ; PF et AUE	Bané	1
35	Représentant CVD ; PF et AUE	Bittou	1
36	Représentant CVD ; PF et AUE	Gon-Boussougou	1
37	Représentant de la Chefferie coutumière et des religieux	-	2
38	Bagré pôle	Bagré	1
39	Représentant des industrielles (Mine d'or de Youga)	Youga	1
40	Représentant du groupement des orpailleurs	-	1
Total Collège des Usagers et de la Société Civile			19
TOTAL ASSEMBLEE GENERALE			63

Proposition du Bureau Exécutif du CLE

- Un(e) Président(e)
- Un(e) Vice-Président(e)
- Un(e) Secrétaire Général(e)
- Un(e) Secrétaire Général(e) Adjoint(e)
- Un(e) Trésorier(e)
- Un(e) Trésorier(e) Adjoint(e)
- Un(e) Secrétaire à l'organisation, à l'information et à la communication
- Un(e) Secrétaire adjoint à l'organisation, à l'information et à la communication
- Un(e) Secrétaire à la sécurité, à la prévention et à la gestion des conflits
- Un(e) Secrétaire adjoint à la sécurité, à la prévention et à la gestion des conflits
- Un(e) secrétaire chargé(e) de la mobilisation féminine et de l'équité

8. Proposition d'un plan stratégique triennal du CLE

A l'issue du diagnostic conjoint qui a permis d'identifier les contraintes et les potentialités pour la gestion des ressources en eau dans l'espace de "Bagré Aval Sud" ainsi que les principaux enjeux stratégiques, un plan stratégique triennal peut être proposé pour le démarrage des activités du futur CLE. Le tableau ci-après présente une ébauche de ce plan.

Tableau 10: Ebauche d'un plan stratégique triennal du CLE "Bagré Aval Sud"

Enjeux stratégiques	Objectifs spécifiques	Actions	Résultats	Activités	Nombre/ Quantité	Indicateurs	Période		
							An 1	An 2	An 3
<i>L'organisation des acteurs et renforcement de leurs capacités organisationnelles</i>	Organiser les acteurs membres du futur CLE et disposer de structures opérationnelles	Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs du CLE	Les différentes structures du CLE sont opérationnelles	Organisation de sessions de formation en management organisationnel sont organisées (vie associative, rôle et attribution des différents membres, via associative en relation au CLE, le rôle des différents acteurs) au profit des acteurs du CLE	6	Le nombre de session de formation	2	2	2
				Organisation de rencontres inter CLE du même bassin pour partage d'expériences	3	Le nombre de rencontres inter CLE	1	1	1
				Voyage d'études	1	Le nombre de voyage d'études		1	
<i>La diffusion et la vulgarisation des textes et</i>	Contribuer au renforcement des	Information et sensibilisation des acteurs sur	Les connaissances acteurs en matière de gestion de l'eau sont	Organisation de sessions d'information de sensibilisation sur le	21	Le nombre de session de formation	7	7	7

Enjeux stratégiques	Objectifs spécifiques	Actions	Résultats	Activités	Nombre/ Quantité	Indicateurs	Période		
							An 1	An 2	An 3
<i>connaissance en matière de gestion de la ressource eau</i>	connaissances des acteurs dans le domaine de la gestion des ressources en eau	les textes et règlement en de l'eau au Burkina Faso	renforcées Tous les acteurs ont acquis des connaissances sur les principes de "pollueur - payeur" préleveur-payeurs" et les normes d'occupation des berges	GIRE sont tenues (soit une session par an et par commune)					
<i>La protection de la ressource eau</i>	Assurer la protection de la ressource eau de l'espace du CLE	Sensibilisation sur les textes en matière de protection de la ressource Mise en œuvre d'actions de protection des points d'eau	Les textes en matière de protection des ressources en eau sont connus Des ouvrages de protection des points d'eau sont réalisés	Stabilisation de berges par des reboisements et des ouvrages de CES/DRS (cordons pierreux, digues filtrantes)	21 km	La longueur de berges stabilisées	7	7	7
<i>Les prévisions des différents besoins et la prévention des conflits liés à l'eau</i>	Contribuer à une meilleure répartition de la ressource et la gestion des conflits.	Mise en place d'un système de prévision des besoins en eau et de gestion des conflits	Un dispositif de suivi de répartition de l'eau est opérationnel et un système de gestion des conflits existe	Mise en place de structures de surveillance et d'alerte sur la disponibilité de l'eau, les besoins et de prévention des conflits	7	Le nombre de structure mis en place		7	

8. Le dispositif opérationnel et plan d'action triennal du CLE

8.1. Le dispositif opérationnel du CLE

Le diagnostic de l'espace a permis d'identifier des potentialités et contraintes liées à la gestion des ressources en eau, mais aussi des acteurs qui interviennent dans le domaine. L'organisation des acteurs dans le futur CLE passe par la mise en place d'un dispositif qui est constitué de l'Assemblée Générale des acteurs et du Bureau Exécutif.

L'Assemblée Générale est constituée des représentants des différents collèges d'acteurs suivants :

Tableau 11: Acteurs pour l'Assemblée Générale du CLE

N°	Structures	Localités	Nombre
COLLEGE DE L'ADMINISTRATION DECONCENTREE			
1	Gouvernorat du Centre-Est	Tenkodogo	1
2	Gouvernorat du Centre-Sud	Manga	1
3	Haut Commissariat du Boulgou	Tenkodogo	1
4	Haut Commissariat du Zoundweogo	Manga	1
5	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement durable (DREDD) du Centre- Est	Tenkodogo	1
6	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (DRASA) du Centre Est	Tenkodogo	1
7	Direction Régionale de l'Eau des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement (DREAHA) du Centre - Est	Tenkodogo	1
8	Direction Régionale des Ressources animales et Halieutiques du Centre - Est	Tenkodogo	1
9	Directions Provinciales de l'Environnement et du Développement durable	Tenkodogo, Manga	2
10	Directions Provinciales de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (DPASA)	Tenkodogo, Manga	2
11	Directions Provinciales des Ressources animales et Halieutiques	Tenkodogo, Manga	2
12	Préfecture du département	-----	7
13	SERVICES TECHNIQUES NIVEAU COMMUNAL (ZAT ; ZATE ; SDEDD)		7
Total Collège de l'administration déconcentrée			28
COLLEGE DE L'ADMINISTRATION DECENTRALISEE			
14	Conseil Régional du Centre - Est	Tenkodogo	1
15	Conseil Régional du Centre - Sud	Manga	1
16	Mairie de Bagré	Bagré	2
17	Mairie de Bané	Bané	2
18	Mairie de Bittou	Bittou	2
19	Mairie de Zabré	Zabré	2
20	Mairie de Zoaga	Zoaga	2
21	Mairie de Zonsé	Zonsé	2
22	Mairie de Gon - Boussougou	Gon - Boussougou	2
Total Collège de l'administration décentralisée			16
COLLEGE DES USAGERS ET DE LA SOCIETE CIVILE			
23	Représentant usagers et OP (Agriculture, maraichers, pêcheurs, éleveurs, Riziculteurs, CGPE, Comité d'irrigant, acteurs de l'environnement)	Bagré	1
24	Représentant usagers et OP (Agriculture, maraichers, pêcheurs, éleveurs, Riziculteurs, CGPE, Comité d'irrigant, acteurs de l'environnement)	Zabré	1
25	Représentant usagers et OP (Agriculture, maraichers, pêcheurs, éleveurs, Riziculteurs, CGPE, Comité d'irrigant, acteurs de l'environnement)	Zonsé	1

N°	Structures	Localités	Nombre
	l'environnement)		
26	Représentant usagers et OP (Agriculture, maraichers, pêcheurs, éleveurs, Riziculteurs, CGPE, Comité d'irrigant, acteurs de l'environnement)	Zoaga	1
27	Représentant usagers et OP (Agriculture, maraichers, pêcheurs, éleveurs, Riziculteurs, CGPE, Comité d'irrigant, acteurs de l'environnement)	Bané	1
28	Représentant usagers et OP (Agriculture, maraichers, pêcheurs, éleveurs, Riziculteurs, CGPE, Comité d'irrigant, acteurs de l'environnement)	Bittou	1
29	Représentant usagers et OP (Agriculture, maraichers, pêcheurs, éleveurs, Riziculteurs, CGPE, Comité d'irrigant, acteurs de l'environnement)	Gon-Boussougou	1
30	Représentant CVD ; PF et AUE	Bagré	1
31	Représentant CVD ; PF et AUE	Zabré	1
32	Représentant CVD ; PF et AUE	Zonsé	1
33	Représentant CVD ; PF et AUE	Zoaga	1
34	Représentant CVD ; PF et AUE	Bané	1
35	Représentant CVD ; PF et AUE	Bittou	1
36	Représentant CVD ; PF et AUE	Gon-Boussougou	1
37	Représentant de la Chefferie coutumière et des religieux	-	2
38	Bagré pôle	Bagré	1
39	Représentant des industrielles (Mine d'or de Youga)	Youga	1
40	Représentant du groupement des orpailleurs	-	1
Total Collège des Usagers et de la Société Civile			19
TOTAL ASSEMBLEE GENERALE			63

BUREAU DU CLE

Postes	Nom et Prénoms	Contacts	Fonction/statut	Localité
Bureau Exécutif				
Un(e) Président(e)	ZAGRE S. Désiré	76 41 061 66	Maire commune de Zabré	Zabré
Un(e) Vice-Président(e)	FANKANI Alphonse	76 75 65 75	SG /Mairie	Bittou
Un(e) Secrétaire Général(e)	ZAMPOU Seybo		Maire	Zonsé
Un(e) Secrétaire Général(e) Adjoint(e)	ZOUGMORE Saidou Frédo	70 43 45 40	OP	Bittou
Un(e) Trésorier(e)	KERE Issouf	70 11 11 10	Maire	Bané
Un(e) Trésorier(e) Adjoint(e)	Mme DABRE/SANGO Sibdou		Maire adjt (2 ^e)	Zoaga
Un(e) Secrétaire à l'organisation, à l'information et à la communication	BALBONE Dieudonné	72 08 17 84	PF	Bagré
Un(e) Secrétaire		70 84 74	AUE	Zabré

adjoint à l'organisation, à l'information et à la communication	YABRE Seydou	72/76 48 20 46		
Un(e) Secrétaire à la sécurité, à la prévention et à la gestion des conflits	SAMBARE Haro Jérôme	76 79 47 15	CVD	Gon-Boussougou
Un(e) Secrétaire adjoint à la sécurité, à la prévention et à la gestion des conflits	ZAONGO Barthélémy	76 16 44 82	ZAT	Zonsé
Une secrétaire chargée de la mobilisation féminine et de l'équité	NANGA Pipoaka	61 45 94 40	OP	Zoaga
Comité de contrôle				
Membre	BOGNINI Lassané	70 93 22 11	ZATE	Bané
Membre	SAMANDOULGOU Moussa	70 62 19 63	OP Maraichers	Boakla

8.2. Plan stratégique triennal du CLE

A l'issue du diagnostic conjoint qui a permis d'identifier les contraintes et les potentialités pour la gestion des ressources en eau dans l'espace de "Bagré Aval Sud" ainsi que les principaux enjeux stratégiques, un plan stratégique triennal peut être proposer pour le démarrage des activités du futur CLE. Le tableau ci-après présente une ébauche de ce plan.

Tableau 12 : Plan stratégique triennal du CLE "Bagré Aval Sud" validé

Enjeux stratégiques	Objectifs spécifiques	Actions	Résultats	Activités	Nombre/ Quantité	Indicateurs	Période		
							An 1	An 2	An 3
<i>L'organisation des acteurs et renforcement de leurs capacités organisationnelles</i>	Organiser les acteurs membres du futur CLE et disposer de structures opérationnelles	Renforcement des capacités techniques et organisationnel les des acteurs du CLE	Les différentes structures du CLE sont opérationnelles	Organisation de sessions de formation en management organisationnel sont organisées (vie associative, rôle et attribution des différents membres, via associative en relation au CLE, le rôle des différents acteurs) au profit des acteurs du CLE	6	Le nombre de session de formation	2	2	2
				Organisation de rencontres inter CLE du même bassin pour partage d'expériences	3	Le nombre de rencontres inter CLE	1	1	1
				Voyage d'études	1	Le nombre de voyage d'études		1	
<i>La diffusion et la vulgarisation des textes et connaissance en matière de gestion de la ressource eau</i>	Contribuer au renforcement des connaissances des acteurs dans le domaine de la gestion des ressources en eau	Information et sensibilisation des acteurs sur les textes et règlement en de l'eau au Burkina Faso	Les connaissances acteurs en matière de gestion de l'eau sont renforcées Tous les acteurs ont acquis des connaissances sur les principes de "pollueur - payeur" préleveur-payeurs" et les normes	Organisation de sessions d'information de sensibilisation sur le GIRE sont tenues (soit une session par an et par commune)	21	Le nombre de session de formation	7	7	7

Enjeux stratégiques	Objectifs spécifiques	Actions	Résultats	Activités	Nombre/ Quantité	Indicateurs	Période		
							An 1	An 2	An 3
			d'occupation des berges						
<i>La protection de la ressource eau</i>	Assurer la protection de la ressource eau de l'espace du CLE	Sensibilisation sur les textes en matière de protection de la ressource Mise en œuvre d'actions de protection des points d'eau	Les textes en matière de protection des ressources en eau sont connus Des ouvrages de protection des points d'eau sont réalisés	Stabilisation de berges par des reboisements et des ouvrages de CES/DRS (cordons pierreux, digues filtrantes)	21 km	La longueur de berges stabilisées	7	7	7
<i>Les prévisions des différents besoins et la prévention des conflits liés à l'eau</i>	Contribuer à une meilleure répartition de la ressource et la gestion des conflits.	Mise en place d'un système de prévision des besoins en eau et de gestion des conflits	Un dispositif de suivi de répartition de l'eau est opérationnel et un système de gestion des conflits existe	Mise en place de structures de surveillance et d'alerte sur la disponibilité de l'eau, les besoins et de prévention des conflits	7	Le nombre de structure mis en place		7	

Tableau 13: Budget du plan triennal

Activités	Quantité/ nombre	Unités	Coût Unitaire	Montant Total	Période		
					An 1	An 2	An 3
Organisation de sessions de formation en management organisationnel sont organisées (vie associative, rôle et attribution des différents membres, via associative en relation au CLE, le rôle des différents acteurs) au profit des acteurs du CLE	6		3 500 000	21 000 000	2	2	2
Organisation de rencontres inter CLE du même bassin pour partage d'expériences	3		5 000 000	15 000 000	1	1	1
Voyage d'études	1		3 000 000	3 000 000		1	
Organisation de sessions d'information de sensibilisation sur le GIRE sont tenues (soit une session par an et par commune)	21		500 000	10 500 000	7	7	7
Stabilisation de berges par des reboisements et des ouvrages de CES/DRS (cordons pierreux, digues filtrantes)	21	Km	1 000 000	21 000 000	7	7	7
Mise en place de structures de surveillance et d'alerte sur la disponibilité de l'eau, les besoins et de prévention des conflits	7		500 000	3 500 000		7	
Total				74 000 000			

9. RESTITUTION DU DIAGNOSTIC :

Après le dépôt du rapport diagnostic auprès de l'AEN, AIDe a fait une première restitution à l'agence et recueilli les amendements, ce qui nous été d'un apport très utile pour la suite du processus. Les amendements ont été intégrés et les documents envoyés aux parties prenantes. Ainsi, le bureau a mis en place un programme d'animation et sensibilisation des acteurs. Pendant ses sensibilisations/mobilisation des acteurs, les résultats de l'étude ont été restitués au niveau local et dans chaque commune.

Le bureau a organisé un atelier de restitution réunissant l'ensemble des acteurs et des communes de l'espace. Les critiques, amendements et observations exprimés lors de cet atelier de restitution des résultats ont été pris en compte pour l'élaboration de la version définitive du rapport diagnostic.

Le bureau a particulièrement présenté de la manière la plus précise, concise et accessible possibles, les résultats, acquis, enseignements et conclusions de son intervention sur les terrains.

Les résultats du diagnostic ont été très déterminants pour la suite de la mission à savoir pour l'élaboration du programme d'action triennal du CLE qui avait pour but de répondre aux préoccupations de l'espace de gestion du CLE soulevées lors de l'état des lieux. En effet les résultats du DC ont pu permettre d'évaluer la situation de sorte à proposer des options et des mesures de gestion les plus appropriées pour le CLE.

10. SENSIBILISATION-MOBILISATION DES ACTEURS

Il faut dire qu'un calendrier préalablement établi par le chef d'équipe en collaboration avec les responsables au niveau local a permis la tenue de ces différentes rencontres. L'établissement du calendrier a nécessité que l'équipe fasse le tour des sept communes rurales et urbaine concernées et afin de négocier les dates. Il faut dire que l'obtention des dates n'a pas été chose aisée, mais par la volonté des uns et des autres les différentes rencontres ont pu être programmées.

La mise en place de l'équipe d'animation qui a nécessité le recrutement de trois animateurs locaux ayant pour tâches les entretiens en langue locale avec les responsables des organisations socio professionnelles de l'espace. Des pools de trois communes chacun ont été constitués et confiés aux différents animateurs. Un itinéraire de parcours ayant pour critère la proximité et l'accessibilité entre les communes a facilité la constitution de ces pools.

Les animateurs ont été formés par le chef d'équipe sur la problématique de la GIRE aux échelles internationale, nationale, régionale et locale et les enjeux sur le grand bassin.

L'essentiel du contenu de la formation est celui qui a constitué le fonds des rencontres avec les acteurs (contenu à voir dans la suite de ce rapport).

Le fond des entretiens

Elle a consisté en des séances de sensibilisation/information, suivi d'échange sur le bien-fondé du projet, de tous les acteurs concernés (administrations déconcentrées, collectivités territoriales et organisations de la société civile. Les principaux points qui ont été visités durant cette phase sont :

- Présentation des résultats du Diagnostic Conjoint,
- Problématiques de l'eau (acteurs, les différents problèmes, ...) et enjeux de l'espace de gestion.
- Enjeux de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)
- Définition du CLE
- Méthodologie de mise en place
- Espace de compétence du CLE
- Mission et Prérogative du CLE
- Composition type et rôle des différents collèges d'acteurs du CLE (administration, collectivités, usagers)
- Accompagnement, fonctionnement et financement du CLE
- Dispositif d'accompagnement

Au cours de ces échanges, la problématique de la gestion des ressources en eau de la zone, la nécessité d'une gestion concertée, le rôle ainsi que le processus de mise en place d'un CLE ont été présentés aux acteurs concernés.

Retenons que cette phase de mobilisation a été un tremplin pour la remise des avant-projets des textes afin que les acteurs en prennent mieux connaissance. A l'issue de cette étape, une équipe restreinte a été mise en place pour réfléchir sur les textes. Cette équipe était composée des représentants de chaque commune qui se sont préalablement chargés de recueillir les amendements au niveau de leurs communes respectives. Une séance de mise en commun et amendements des textes a été organisée pour peaufiner les textes à soumettre à l'appréciation de l'Assemblée Générale.

11. INSTALLATION OFFICIELLE DU CLE AVAL SUD

L'installation officielle est une cérémonie solennelle de présentation des membres du bureau du CLE et les installer dans leur rôle et responsabilité afin d'accomplir leurs tâches dans la légalité. Elle était placée sous la responsabilité du Gouverneur de la région du Centre-Est représenté par le haut-commissaire du Boulgou et déroulée comme suit :

La cérémonie a débuté par le mot de bienvenue prononcée par le haut-commissaire de la province du Boulgou après avoir accueilli et installé les participants. La cérémonie a été ponctuée par la présence des deux hauts commissaires des provinces dont l'espace de compétence du CLE relève c'est-à-dire la province du Boulgou et du Zoundweogo représentant les gouverneurs des régions du centre-Sud et du centre-Est, ainsi que le Directeur Générale de l'AEN. L'assistance était composée de l'ensemble des membres de l'Assemblée Générale du CLE, les responsables de l'AEN et le bureau d'études AIDE. Après le mot de bienvenue, il y a eu le mot introductif de Monsieur le DGAEN qui longuement appesanti sur le processus de mise en place du CLE, les généralités de l'approche GIRE, les bien fondés du CLE, leur rôle et mission et ce que l'AEN attend de cette structure.

Ensuite, nous avons procédé à la présentation des membres du bureau du CLE et s'en ai suivi le discours d'installation des membres du CLE prononcé par le Haut-commissaire du Boulgou. Après le discours d'installation, il y a eu la lecture des textes en l'occurrence l'arrêté conjoint suivi du mot d'installation qui consacre le début des travaux du CLE. Après, les responsables du CLE ont été invité à présenter leurs outils de travail qui est le plan triennal, ce qui met fin à la cérémonie officielle d'installation.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'espace de gestion du CLE de « Bagré aval sud » est composé de sept (7) communes rurales dont Zabré, Zonse, Bané, Bittou, Zoaga, Bagré et Gonboussougou. Excepté Gonboussougou qui est situé dans la province du Zoundwéogo, région du centre-sud, les six autres communes relèvent de la province du Boulgou, région du Centre-Est. Etant donné que la majorité des communes de l'espace relève de la région du Centre-Est, il convient de dire que la tutelle de l'espace de compétence du CLE « Bagré aval sud » appartiendra à cette région.

Par ailleurs les résultats du diagnostic participatif nous révèlent que les principales potentialités de l'espace se résument à l'existence de cinq retenues d'eau avec les spécificités suivantes:

- Le barrage pastoral YAYADIALLO POPS dans la commune de Bané. Cet ouvrage est de nature permanente ;
- Le barrage pastoral Beka dans la commune de Zabré. L'ouvrage est permanent ;
- Le barrage agropastoral Youngou permanent dans la commune de Zabré ;
- Les marres Belayerla et Nianlé dans la commune de Bittou. Ces marres sont à vocation pastorales, la première est temporaire et l'autre permanente.

A côté de ces enjeux des contraintes entravent l'organisation et la gestion des ressources naturelles. En effet la majorité des OP, CVD et autres structures associatives manquent de dynamisme pour des raisons de leadership en leur sein ou de mauvaises gestion, etc. Pour ce faire leur redynamisation est une action primordiale. Il s'agira de la mise à niveau de ces structures afin de leur donner les outils de base nécessaire pour l'atteinte des objectifs. Des actions de sensibilisation devront être entreprises en faveur des conseillers, des leaders d'opinions et des responsables de la société civile dans l'optique d'une bonne connaissance de leurs attributions pouvant déboucher sur une maîtrise de leur responsabilité dans le processus de mise en place du CLE et surtout pour son bon fonctionnement.

ANNEXES

Liste des documents consultés

- GWP/AO, CEDEAO 2009, Capitalisation du processus d'élaboration et de mise en œuvre du PAGIRE au Burkina Faso,
- MAHRH, 2009; Evaluation des processus de mise en place des comités locaux de l'eau et leur opérationnalisation
- MAHRH, 2009 ; Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) deuxième phase 2010 - 2015
- MAHRH, 2010 ; Etat des lieux des ressources en eau du bassin du Nakanbé
- MAHRH, 2010 ; Comités locaux de l'eau, maillon de base du cadre institutionnel et de gestion intégrée des ressources en eau au Burkina Faso, guide de conception, création et de fonctionnement
- MEE, 1998 ; Politiques et stratégies en matières d'eau
- MAHRH, 2007 ;Politique et stratégie nationales d'assainissement (PSNA)
- MAH, 2011 ; Enquêtes nationales sur l'accès des ménages aux d'ouvrages d'assainissement familial 2010
- Plan Communal de Développement (PCD) de la commune de Bagré
- Plan Communal de Développement Sectoriel / Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (Commune de ZONSE)
- Plan Communal de Développement Sectoriel / Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (Commune de BITTOU)
- Plan Communal de Développement (PCD) de la commune de Zabré

ARRETE CONJOINT

REGLEMENT INTERIEUR